



Rapport Energie-Climat

Dorval Asset Management

Rédaction : 30 juin 2023

Préambule

La gestion active de conviction de Dorval Asset Management conjugue macro-économie, micro-économie, niveaux de valorisation et momentum des marchés pour orienter les gérants-analystes dans leur choix de convictions en matière de construction de portefeuilles et de sélection de valeurs.

Cependant, investir, c'est aussi s'engager sur le monde de demain et contribuer au développement de solutions responsables, porteuses de sens.

C'est pourquoi, en tant qu'Investisseur Responsable et convaincue que le secteur financier doit jouer un rôle clé dans le développement d'une économie durable, résiliente et inclusive, Dorval Asset Management inscrit pleinement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les problématiques liées au changement climatique et à la biodiversité, au cœur de ses processus d'investissement.

Cette approche s'inscrit pleinement dans la logique de la responsabilité fiduciaire de Dorval Asset Management qui appuie son engagement en faveur de la promotion du développement durable auprès de l'ensemble de ses parties prenantes : dialogues et utilisation des droits de vote avec les entreprises détenues en portefeuilles, implication au sein d'initiatives de Place, promotion de l'ISR auprès des épargnants, etc.

Publié en mars 2018, le plan d'action sur la finance durable de la Commission européenne a pour ambition de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables en matière environnementale, sociale et de gouvernance, d'intégrer la durabilité dans la gestion des risques et de favoriser la transparence et une vision de long terme. Parallèlement en France, la Loi Énergie-Climat du 8 novembre 2019 renforce les exigences déjà mises en place avec l'article 173 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte afin de poursuivre la transformation et l'encouragement au développement d'une économie plus durable.

Conformément à l'article 29 de la Loi Énergie-Climat, via l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et financier, Dorval Asset Management publie sur son site internet le présent Rapport Énergie-Climat. Ce rapport inclut :

- Des informations sur les risques associés au changement climatique et aux risques liés à la biodiversité dans sa politique d'intégration des risques de durabilité ;
- Sa politique de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique ;
- Des éléments relatifs à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

Les rapports d'investisseur responsable et les rapports climat disponibles pour chacun des fonds de Dorval Asset Management complètent le présent document.



Table des matières

PREAMBULE	2
TABLE DES MATIERES	3
I. INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE.....	4
II. INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE	10
III. INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE	11
IV. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE.....	14
V. INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPEENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES.....	29
VI. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS	33
VII. INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE	38
VIII. INFORMATIONS SUR LES DEMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES.....	41

I. Informations relatives à la démarche générale de l'entité

1. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

Formaliser ici :

- Un résumé de la politique générale de prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement. Cette politique correspond généralement à la politique ESG de la SGP lorsqu'elle existe ;
- Les critères E, S et/ou G pris en compte par la SGP dans la stratégie d'investissement ;
- Le périmètre des produits financiers concernés ;
- Les éléments de gestion des risques de durabilité pourront renvoyer à la politique d'intégration des risques de durabilité visée à l'art. 3 de SFDR et qui sera présentée au point 8° du D. 533-16-1. Pour autant, la politique de prise en compte des critères ESG doit se distinguer de la politique d'intégration des risques de durabilité en matière de décision d'investissement ainsi que de la politique de prise en compte des incidences négatives.

L'approche ISR de Dorval Asset Management se traduit par l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble des processus de gestion et s'appuie sur une politique d'exclusion (normative et sectorielle), une politique de gestion des controverses et une politique d'engagement actionnarial (cf. code de transparence¹).

La méthodologie propriétaire ESG « DRIVERS² », fondée sur les informations élémentaires issues des fournisseurs de données MSCI, ISS, GAIA et Bloomberg, permet d'établir une notation des émetteurs au sein des univers d'investissement de chaque fonds. Cette notation repose sur les principes suivants :

- Approche de type « Best-In-Universe », i.e. consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité³ ;
- Détermination et pondération interne des enjeux ESG par secteur d'activité ;
- Notation ESG de chaque émetteur de tous les univers d'investissement, en fonction de son exposition aux enjeux identifiés et de la gestion de celle-ci.

Pour ce faire, les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers prennent en compte plus de 30 enjeux ESG basés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs et mettent plus particulièrement l'accent sur 12 d'entre eux (cf. politique ISR). Les sociétés ayant une note environnementale inférieure à 10 (à 30 pour Dorval European Climate Initiative) ou sociale inférieure à 10 (à 20 pour Dorval European Climate Initiative) ou une note de gouvernance inférieure à 30 (à 15 pour le fonds Dorval Manageurs Small Cap Euro) sont exclues, de même que toutes celles dont le score ESG global est inférieur à 40 (à 20 pour le fonds Dorval Manageurs Small Cap Euro) (cf. politique ISR).

¹ <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg/#Documentation-ESG>
² DRIVERS : Dorval Responsible Investment, Environmental and Sustainable
³ Puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés comme étant les plus vertueux seront davantage représentés, cette approche peut créer des biais sectoriels assumés.

Le périmètre des produits financiers concernés est l'ensemble des fonds ouverts de Dorval Asset Management, soit 86,3% des encours de la Société de Gestion au 28 avril 2023.

Les critères extra-financiers jouent un rôle majeur dans la sélection de valeurs et le pilotage de l'ensemble des portefeuilles. Pour tous, un premier filtrage ESG est réalisé à partir de la méthodologie propriétaire de notation « DRiVERS » avec une exclusion minimum de 20% des valeurs de l'**univers d'investissement** de chaque fonds (exclusions normatives et sectorielles, entreprises controversées et émetteurs les plus mal notées ESG). Epuré de ces exclusions, l'univers ainsi défini correspond à l'**univers éligible** des portefeuilles.

La méthodologie est ensuite déclinée selon la spécificité des processus d'investissement :

- Pour tous les fonds actions européennes article 8 au sens de la réglementation européenne SFDR⁴ :
 - Toutes les valeurs de l'univers éligible font l'objet d'une notation sur 100, 100 étant la meilleure note ;
 - L'analyse extra-financière contribue à hauteur de 30% à la note de synthèse qui comprend également l'analyse financière (40%), l'analyse de la qualité du tandem « managers / entreprises » (20%) et l'inscription de la valeur à une thématique d'investissement jugée porteuse depuis le scénario central de la Société de Gestion (10%).
 - La note de synthèse encadre le poids maximum que chaque valeur peut avoir en portefeuille et donc, la construction du portefeuille. L'analyse extra-financière contribue par ailleurs à l'application des disciplines d'achat et de vente pour les valeurs choisies dans le portefeuille, par l'équipe de gestion.

- Pour le fonds Dorval European Climate Initiative, article 9 au sens de la réglementation européenne SFDR⁴
 - En plus des exclusions normatives et sectorielles applicables à tous les fonds de Dorval Asset Management rappelées ci-dessus, les exigences complémentaires du label Greenfin sont appliquées ; elles concernent les secteurs suivants :
 - Les combustibles fossiles : exclusion de l'ensemble des sociétés dont plus de 5% du chiffre d'affaires est issue de la filière des énergies fossiles. De plus, toutes les entreprises réalisant plus de 33% de leur chiffre d'affaires auprès de clients de ce secteur sont exclues.
 - Le nucléaire : exclusion de l'ensemble des sociétés dont plus de 5% du chiffre d'affaires est issue de la filière du nucléaire. De plus, toutes les entreprises réalisant plus de 33% de leur chiffre d'affaires auprès de clients de ce secteur sont exclues.
 - Le stockage, incinération et enfouissement des déchets sans capture des GES : exclusion de l'ensemble des sociétés qui tirent plus de 33% de leur chiffre d'affaires de ces activités.
 - L'exploitation forestière non durable : exclusion de toutes les entreprises dont plus de 33% de leur chiffre d'affaires sont issus d'une exploitation forestière non durable.
 - Toutes les valeurs de l'univers éligible font également l'objet d'une notation sur 100, 100 étant la meilleure note ;

⁴ SFDR : « Sustainable Finance Disclosure Regulation »

- Pour ce fonds article 9, la dimension extra-financière dans son ensemble représente 70% de la note de synthèse (les 30% restants relevant de l'analyse financière). Elle repose sur trois composantes :
 - La note extra-financière DRiVERS (30%),
 - L'appartenance à l'une des 8 éco-activités⁵ définies par le Label Greenfin (10%),
 - L'analyse de « l'intensité de la part verte⁶ » du chiffres d'affaires (30%).
 - Ces composantes encadrent également la construction du portefeuille :
 - Le portefeuille devra être investi à plus de 75% de l'actif net sur des valeurs appartenant à ces « éco-activités » ;
 - De même, 75% de l'actif net doivent être investis dans des sociétés dont l'intensité de la part verte est supérieure à 10% dont 20% a minima dans des sociétés dont l'intensité de la part verte est supérieure à 50%.
 - Le portefeuille sera composé à hauteur de 100% d'investissement durables⁷ au sens de la réglementation SFDR,
 - Enfin le Fonds ne pourra pas être investi sur des valeurs n'entrant pas dans le champ des éco-activités dont (i) la trajectoire de température telle que mesurée par ISS est supérieure à 2°C, (ii) les émissions de CO₂ (Scope 1⁸ et 2⁹) sont supérieures à 5 millions de tonnes et dont (iii) l'intensité carbone (tCO₂e/M\$ de chiffre d'affaires) soit supérieure à l'intensité carbone de l'indice de référence.
 - Le portefeuille s'engage ainsi à limiter le potentiel de réchauffement de ses investissements d'ici 2100 sous le seuil de 2°C par rapport au niveau préindustriel.
- **Les fonds diversifiés internationaux intègrent les critères ESG dans la sélection d'émetteurs privés (entreprises) et publics (Etats) au sein de leur univers d'investissement éligible au travers de la construction du portefeuille (ensemble de d'actions équipondérées et d'obligations équipondérées, sélectionnées parmi les meilleures notes ESG de l'univers d'investissement ESG).**

⁵ Le label Greenfin a défini qu' « entrent dans le champ de la transition énergétique et écologique, les activités concourant directement ou indirectement à une « croissance verte », en développant les énergies renouvelables (éolienne, solaire, géothermique, hydraulique, marine, issue de la biomasse, etc.), l'efficacité énergétique et la faible empreinte carbone des bâtiments et processus industriels, l'économie circulaire, les transports propres, l'agriculture et la foresterie, les infrastructures d'adaptation au changement climatique, etc. Ce sont des « activités qui produisent des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes pour le bien-être de l'Homme » (définition internationale de l'OCDE et d'Eurostat). Les activités éligibles dans le cadre du label Greenfin sont celles figurant strictement dans la nomenclature telle que présentée dans l'annexe du référentiel du label Greenfin. Cette nomenclature est initialement fondée sur celle de la Climate Bond Initiative (CBI - Climate Bonds Taxonomy | Climate Bonds Initiative <https://www.climatebonds.net/standards/taxonomy2>). »

⁶ La Société de Gestion procède à une estimation de la part du chiffre d'affaires des valeurs de l'univers d'investissement en lien, de manière directe ou indirecte, avec les « éco-activités » identifiées ci-dessus. La note de l'intensité de la part verte correspond directement à la part du chiffre d'affaires qui provient d'au moins une des « éco-activités » et 0.

⁷ Un « investissement durable » au sens de la réglementation SFDR est défini comme un investissement dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance (structures de gestion saines, relations avec le personnel, respect des obligations fiscales, etc.). (source AMF). La définition d'un investissement durable pour Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

⁸ Les émissions de scope 1 concernent les émissions émises directement par l'entreprise dans le cadre de son activité

⁹ Les émissions de scope 2 concernent les émissions émises indirectement par l'entreprise via sa consommation en énergie

- Dorval Asset Management a identifié les indicateurs ayant une incidence négative en matière de durabilité :

Indicateurs environnementaux	Indicateurs sociaux, relatifs aux employés, au respect des droits humains, à la lutte contre la corruption
<ol style="list-style-type: none"> 1. Emissions de gaz à effet de serre (périmètres 1, 2, 3) 2. Empreinte carbone 3. Intensité carbone des émetteurs en portefeuille 4. Exposition au secteur des énergies fossiles 5. Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable 6. Rejets de polluants dans l'eau 7. Part des investissements dans des activités impactant négativement la biodiversité 8. Intensité de la consommation énergétique par secteurs très émissifs 9. Déchets dangereux 	<ol style="list-style-type: none"> 10. Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE 11. Part des émetteurs concernés par une insuffisance des processus et des mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE 12. Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques) 13. Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes) 14. Ecart de rémunération non-ajustés entre hommes et femmes

L'intégration des risques de durabilité, formalisée à travers la documentation ESG de Dorval Asset Management, s'effectue à plusieurs niveaux et à travers différents outils :

- Approche Investissement Responsable
- Engagement actionnarial individuel et collaboratif
- Gestion des exclusions et des controverses
- Politique de rémunération
- Prise en compte des enjeux climatiques

Tous les documents relatifs à ces principes sont disponibles sur le site internet de Dorval Asset Management au sein de la rubrique « Notre approche ESG »¹⁰.

2. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Indiquer ici : les moyens retenus pour informer (contenu, fréquence et moyens) les souscripteurs des fonds ou des mandats sur les critères E, S et/ou G suivis par la SGP.

Dorval Asset Management assure une communication transparente relative à la prise en compte des paramètres environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans sa politique et sa stratégie d'investissement. La Société de Gestion met ainsi à disposition du public et de ses clients investisseurs toutes les informations sur la gestion ISR de ses fonds sur son site internet¹⁰ :

- Politique Investissement Responsable
- Politique d'exclusion
- Politique d'engagement actionnarial
- Politique de gestion des controverses
- Politique de rémunération
- Politique de traitement des réclamations et la clientèle
- Politique de gestion des conflits d'intérêts
- Politique de meilleure sélection des intermédiaires
- Code de transparence

Dorval Asset Management publie différents rapports sur son site internet :

- Rapport d'engagement

¹⁰ <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg/#Documentation-ESG>

- Rapport climat
- Reporting PRI
- Reporting de performance ESG mensuels qui intègrent différents indicateurs ESG intégrés à la gestion des OPC
- Rapport de gestion et reporting mensuels
- Evaluation PRI

Dorval Asset Management met également à disposition sur son site internet les documents réglementaires (Prospectus, DIC) qui intègrent sa philosophie ISR.

L'ensemble des documents est révisé a minima annuellement. Toutes les modifications intervenues durant la période et concernant tant le processus de notation ESG et/ou plus largement, le processus de gestion, sont également reprises dans le code de transparence de Dorval Asset Management, disponible sur son site internet.

3. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Présenter ici :

Le montant en € et le pourcentage des encours des fonds et mandats discrétionnaires classés art. 8 ou art. 9 selon SFDR sur l'ensemble des encours gérés par la SGP (à l'exclusion des délégations de gestion financière reçues). Il s'agit ici d'indiquer les encours respectant la stratégie ESG de la SGP ;

La liste de l'ensemble des fonds et des mandats classés art. 8 ou art. 9 selon SFDR et gérés par la SGP (y compris les fonds et les mandats de moins de 500 M€ d'encours).

Fonds	Numéro de l'art. selon SFDR	Montant en M€ des encours sous gestion (28/04/2023)	% des encours du fonds sur l'ensemble des encours gérés par la SGP
Dorval Global Convictions	8	235 051 886 €	18%
Dorval Global Convictions Patrimoine	8	313 067 503 €	24%
Dorval Global Vision	8	10 455 296 €	1%
Dorval Convictions	8	169 755 859 €	13%
Dorval Convictions PEA	8	61 320 272 €	5%
Dorval Manageurs Europe	8	99 111 209 €	8%
Dorval Manageurs	8	56 093 433 €	4%
Dorval Manageurs Smid Cap Euro	8	23 446 283 €	2%
Dorval Manageurs Small Cap Euro	8	25 148 973 €	2%
AC Global Convictions	8	70 410 510 €	5%
Dorval European Climate Initiative	9	56 021 853 €	4%

4. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Code des assurances ;

Non applicable aux sociétés de gestion et donc à Dorval Asset Management.

5. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.

Dans la mesure où ces informations sont également présentées dans la section "Référence aux standards internationaux" du Rapport PAI (cf. Tableau n° 1 ci-dessus), il semblerait cohérent de présenter ces informations dans ladite section en complément du Rapport PAI.

Dorval Asset Management est signataire du Code de transparence AFG-FIR. Ce Code améliore la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs et épargnants, et de toute autre partie prenante (<https://www.frenchsif.org/isr-esg/ressources/code-de-transparence/>).

Dorval Asset Management est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment), qui ont récemment intégré les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate – Related Financial Disclosures) dans le cadre du reporting annuel. Les six principes pour l'investissement responsable (PRI) offrent un menu d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d'investissement (<https://www.unpri.org/about-us/what-are-the-principles-for-responsible-investment>).

Tous les fonds ouverts de Dorval Asset Management sont labellisés ISR. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label ISR garantit aux investisseurs que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement (www.lelabelisr.fr).

Le fonds Dorval European Climate Initiative est doublement labellisé ISR et Greenfin. Créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement, en raison de leurs pratiques transparentes et durables ainsi que de leurs orientations vers le financement de la transition énergétique et écologique (<https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>).

Le fonds Dorval Manageurs Small Cap Euro est doublement labellisé ISR et Relance. Le label Relance reconnaît les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotés ou non. Les fonds labellisés doivent, en outre, respecter un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) (<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/label-relance>).

Les équipes de Dorval Asset Management se mobilisent également dans le cadre d'engagements collaboratifs en participant et soutenant les initiatives de Place suivantes :

- Forum pour l'Investissement Responsable
- Principles for Responsible Investment
- Carbon Disclosure Project (SBT Campaign 2022)
- Institutional Investors Group on Climate Change
- Task Force on Climate-Related Financial Disclosures
- AFG
- EUROSIF
- Climate Action 100+

II. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

1. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance ; montant des investissements dans la recherche ; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données ;

Présenter ici certains des indicateurs suivants :

- Les moyens humains et techniques dédiés au déploiement de la stratégie ESG durant la période :
- Pourcentage des ETP participant à la prise en compte des critères ESG sur le total des ETP de la SGP
- Les ressources financières dédiées au déploiement de la stratégie ESG décrite ci-dessus durant la période :
 - Montant en € et pourcentage des budgets liés aux données ESG rapporté aux encours totaux gérés
 - Montant en € et pourcentage des investissements en R&D, prestataires externes et fournisseurs de données, des formations, etc., rapportés aux encours totaux gérés

Au 31 décembre 2022, l'équipe de recherche (gérants et analystes) est composée de 10 personnes. Dans le cadre de la politique d'Investissement Responsable de Dorval Asset Management, les gérants et analystes ont la responsabilité de l'analyse financière et de l'analyse extra-financière, avec une allocation de leur temps de 20% à 30% à cette dernière, soit 3 ETP. Un contrat d'alternance (ou de stage) est également dédié à ces sujets.

Concernant les moyens humains et techniques dédiés au déploiement de la stratégie ESG, Dorval Asset Management a élaboré en 2020 sa propre méthodologie de notation extra-financière « DRIVERS » grâce aux partenariats noués avec MSCI, ISS et GAIA de la société Ethifinance. La méthodologie est revue annuellement ; la dernière mise à jour date de mars 2023.

La politique d'engagement actionnarial de Dorval Asset Management s'appuie sur les plus grands standards internationaux reflétés par la recherche du prestataire ISS et se traduit notamment par une politique de vote propriétaire. Les équipes de gestion ont directement la responsabilité d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquelles les OPC de la Société de Gestion détiennent plus de 2% du capital.

Le montant des budgets liés aux données ESG et aux investissements en R&D rapporté aux encours totaux gérés en 2022 était de 200k€, soit 0,07% du total des encours à fin 2022 et 1,31% du chiffre d'affaires 2022.

2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions.

Indiquer ici :

- Les actions mises en œuvre durant la période pour renforcer les capacités internes afin de déployer la stratégie ESG de la SGP :

- Formations du personnel
- Communication
- Développement de fonds ou mandats ou autres services ESG

L'ensemble des collaborateurs de Dorval Asset Management est sensibilisé à l'Investissement Responsable. Depuis 2019, 20 collaborateurs dont les métiers ont été évalués comme prioritaires sur l'ESG, ont suivi plus de 1 000 heures de formation :

- Toutes les équipes de gestion, les Product Specialists, le Marketing et la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) ont suivi en 2019 une formation auprès du PRI Academy afin de renforcer la culture ESG chez Dorval Asset Management. Cette formation se concentre sur l'identification et la mise en œuvre des facteurs ESG dans la prise de décision d'investissement. Elle a pour but de former l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, leurs impacts sur l'analyse traditionnelle et le processus de gestion.
- En 2020, les équipes de gestion de Dorval Asset Management ont participé à la formation diplômante CESGA (Certified Environmental Social and Governance Analyst) décernée par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF). Ce certificat européen a pour objectif d'apporter une formation approfondie sur l'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion, la sélection des enjeux ESG clés en fonction de spécificités des secteurs, l'utilisation pertinente des rapports ESG des entreprises et les différentes stratégies ESG.
- En 2021, une formation sur les sujets extra-financiers de deux jours a été dispensée pour les fonctions supports et l'équipe de gestion sous mandat.

En 2020, les équipes ont également bénéficié de l'accompagnement d'EY pour une montée en compétences et le développement de la méthodologie ESG de Dorval Asset Management. Les échanges réguliers avec le groupe Natixis permettent par ailleurs de tenir informés les collaborateurs de Dorval Asset Management des meilleures pratiques.

Dorval Asset Management poursuit sa stratégie ISR à l'échelle de l'ensemble de ses produits avec, depuis 2020, la labellisation de l'ensemble des fonds ouverts auprès du label d'Etat ISR, la labellisation du fonds Dorval Manageurs Small Cap Euro auprès du label Relance et enfin, en 2022, la labellisation du fonds Dorval European Climate Initiative auprès du label Greenfin.

III. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

1. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences ;

Formaliser ici :

- Le Fit & Proper (Connaissances et expérience) des instances de gouvernance de la SGP en matière ESG. Il s'agit ici de présenter les expériences professionnelles, les formations, les diplômes des instances de gouvernance permettant de justifier de la capacité de ces instances à superviser la démarche ESG de la SGP.
- Le dispositif de supervision en ce qui concerne la stratégie ESG de la SGP.

Dorval Asset Management a défini une organisation visant à impliquer l'ensemble de ses collaborateurs dans sa démarche ISR. Trois comités internes structurent cette démarche :

- Le comité stratégique, qui définit la politique et pilote le déploiement de la stratégie ISR de Dorval Asset Management. Il est composé a minima d'un représentant de la Direction Générale, du Secrétariat Général, de la Direction de la Conformité, du Contrôle Interne et des Risques (DCCIR), de la Directrice Marketing et les coordinateurs de l'Investissement Responsable. Ce comité se réunit une fois par an.
- Le comité ESG, qui agit sous la supervision du comité stratégique et valide l'intégration des critères ESG dans les processus de gestion, le suivi de la politique d'engagement, la gestion et le suivi des controverses et des exclusions. Il réunit la Direction Générale, les équipes de gestion, le Secrétariat Général, la DCCIR et les coordinateurs de l'Investissement Responsable. Ce comité est trimestriel.
- Les réunions hebdomadaires de gestion, qui veillent à la bonne intégration opérationnelle de notre stratégie d'Investissement Responsable et remontent au Comité ESG tous les sujets qui nécessitent une prise de position collégiale.

Les formations des instances de gouvernance de la Société de Gestion en matière ESG sont détaillées dans la partie 2.b).

Par ailleurs, Dorval Asset Management est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, composés de 3 membres dont le président, représentants Natix Investment Managers, actionnaire majoritaire, et des deux fondateurs, co-CIO de Dorval Asset Management. Les membres Natix Investment Managers du Conseil d'Administration de Dorval Asset Management, sont impliqués dans la stratégie ESG résumée ci-dessous ; ils ont donc la capacité d'apprécier les stratégies ESG de chacun des affiliés, en particulier de Dorval Asset Management.

▪ Un engagement clair à l'échelle du groupe Natix Investment Managers¹¹

La majorité de sociétés affiliées est signataire des Principes d'investissement responsable (PRI) et a intégré la prise en compte des critères ESG dans leur analyse d'investissement et leurs processus décisionnels. 97 % des actifs du groupe sont gérés par des signataires des PRI (Questionnaire d'évaluation préalable concernant les PRI, 2021).

En signant les PRI, les affiliés de Natix Investment Managers s'engagent à intégrer les critères ESG dans l'ensemble de leur approche, de l'analyse à la prise de décision en matière d'investissement, en passant par les politiques et les pratiques de détention.

▪ Principes généraux et attentes

Natix Investment Managers soutient chaque affilié afin qu'il intègre les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement, qu'il pratique une détention active (le cas échéant) et qu'il rende compte régulièrement des stratégies qu'il met en œuvre. Natix Investment Managers encourage ses affiliés à être actifs dans les stratégies d'investissement à impact social et durable.

Natix Investment Managers attend de l'ensemble de ses affiliés qu'ils agissent en tant que détenteurs actifs et qu'ils participent régulièrement au processus de vote pour plus de 87 % de leurs actifs sous gestion (ASG). En outre, en tant que groupe, Natix Investment Managers prend part à plusieurs initiatives multilatérales. Ces initiatives permettent d'éveiller l'intérêt des acteurs de l'investissement pour des problématiques actuelles comme le changement climatique.

¹¹ <https://www.im.natix.com/fr/investissement-esg>

En 2022, Dorval Asset Management a adapté son dispositif à la réglementation SFDR. Les travaux menés avec l'appui de Natixis Investment Managers ont permis de confirmer le positionnement des fonds de Dorval Asset Management (SFDR 8 et 9).

Le Conseil d'Administration de Dorval Asset Management a été informé des positions prises par Dorval Asset Management pour répondre à cette réglementation. Il a en outre suivi les conclusions de l'audit interne de Natixis Investment Managers sur le dispositif ESG de Dorval Asset Management et la mise en œuvre des recommandations dans les mois qui ont suivi l'audit.

Enfin, lors du Conseil d'Administration du 12 juillet 2022, Dorval Asset Management a informé les membres de la distinction de l'étude EPSOR récompensant la méthodologie propriétaire de la Société de Gestion et, en particulier le fonds Dorval European Climate Initiative classé 1^{er} fonds sur 815 fonds français en termes d'intégration des enjeux environnementaux.

2. Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance

Reprendre ici :

- Les informations qui sont publiées sur le site Internet de la SGP quant à l'adaptation des politiques de rémunération à l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement (art. 5 de SFDR).

Suivant l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2019/2088, la politique de rémunération de Dorval Asset Management a été revue pour renforcer la promotion d'une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité. L'objectif de cette mise à jour a été de s'assurer que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessive en matière de durabilité et sont liées à la performance ajustée aux risques. En conséquence, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité et des objectifs d'investissement durable, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont définis chaque année a minima pour l'ensemble des collaborateurs de gestion (cf. politique d'intégration des risques de durabilité), ainsi que les autres personnes identifiées (preneurs de risques).

En cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds et/ou produits gérés et préalablement identifié dans les analyses extra-financières du modèle « DRIVERS », l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées (cf. politique de rémunération de Dorval Asset Management).

3. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du Conseil d'Administration ou de surveillance de l'entité.

Présenter ici :

- Les critères ESG retenus par les organes de surveillance de la SGP quant à leur fonctionnement, soit dans leur règlement interne, par exemple en matière de diversité, mixité... au sein de ces organes. Il ne s'agit pas ici de présenter l'encadrement dont ils font preuve en matière ESG sur le reste de l'entité.

Natixis Investment Managers a engagé une réflexion concernant ses règles de gouvernance et l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans

le règlement interne de son Conseil d'Administration. Il est par ailleurs envisagé de déployer ces objectifs au sein des organes de surveillance des filiales de Natixis Investment Managers (y compris Dorval Asset Management), de façon adaptée aux caractéristiques de chaque entité et au cas par cas.

La feuille de route RSE de Dorval Asset Management (2021-2024) intègre plusieurs enjeux d'engagements environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Dorval Asset Management a toujours porté une attention particulière aux sujets de mixité. La répartition femmes / hommes est de 42% / 58% (sur 26 collaborateurs au 28 avril 2023). Dans les fonctions d'investissement, les femmes sont représentées à hauteur de 27% (3 femmes sur 13 collaborateurs). A noter, qu'une femme est présente dans chacune des équipes de gestion (gestion collective et gestion sous mandat).

Les pratiques de Dorval Asset Management en matière de mixité, d'égalité hommes/femmes ont été saluées en 2020 avec le label « Best Workplaces For Women ». Certifiée « Great Place to Work » en 2020 et en 2021, et « Best Workplace France 2020 », Dorval Asset Management est ainsi la première Société de Gestion française à bénéficier de cette reconnaissance décernée par le Think Tank « Agir pour l'égalité » porté par le mensuel Marie Claire – dont est membre l'institution « Great Place to Work » – en association avec le Connecting Leaders Club.

Dorval Asset Management souhaite ainsi favoriser la diversité et garantir l'équité en termes de :

- Recrutement : le process de recrutement implique d'avoir un minimum de représentativité des genres dans la liste des candidats pré-sélectionnés.
- Rémunération : la direction de Dorval Asset Management s'attache à ce que les collaborateurs exerçant un même poste aient une même rémunération fixe. Les augmentations annuelles sont également attribuées selon une parfaite parité (en nombre de collaborateurs.trices et en pourcentage d'augmentation).
- Formation : chaque année, la direction des ressources humaines de Dorval Asset Management met tout en œuvre pour permettre aux collaborateurs et collaboratrices de suivre les formations demandées.

Tous ces indicateurs sont présentés au Conseil d'Administration a minima une fois par an.

IV. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

1. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement ;

Présenter ici :

- Le périmètre des investissements concernés.
- Le périmètre des produits financiers concernés.

La stratégie d'engagement de Dorval Asset Management concerne toutes les entreprises détenues en portefeuille. L'implication est plus intense pour les valeurs dont la Société de Gestion détient plus de 2% du capital au travers des fonds qu'elle gère.

La politique d'engagement actionnarial de la Société de Gestion est la traduction des actions menées pour obtenir une amélioration des pratiques des entreprises sur les dimensions E, S et G. Elle s'articule autour de deux axes principaux :

- L'engagement collaboratif : Dorval Asset Management s'engage en collaborant avec les acteurs majeurs des Places françaises et internationales et milite ainsi en faveur d'une finance durable aux côtés des autres actionnaires des sociétés détenues en portefeuille.

- L'engagement individuel : Dorval Asset Management positionne le dialogue avec les instances dirigeantes de l'entreprise comme point de départ de sa politique d'engagement individuel. En parallèle, la Société de Gestion assume son rôle d'actionnaire pour soutenir les (resp. s'opposer aux) résolutions en ligne (resp. en contradiction) avec sa politique d'engagement actionnarial.

2. Présentation de la politique de vote ;

En cohérence avec l'art. 4 § 2 c) de SFDR.

La politique de Dorval Asset Management est de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont détenus par les fonds sous gestion.

L'analyse des résolutions est réalisée par l'équipe de gestion et/ou les analystes grâce à l'appui d'un prestataire de vote permettant à Dorval Asset Management de gérer l'ensemble du processus de vote selon les principes définis par les gérants et analystes de la Société de Gestion.

La décision de vote est prise en phase avec les principes définis dans la politique de vote de Dorval Asset Management et en prenant en compte des éléments de discussion établis dans le cadre d'une volonté d'engagement.

La politique de vote de Dorval Asset Management se décline sur les principales problématiques de gouvernance, sociales et environnementales.

a. Gouvernance :

- Principes de la politique de vote issus des standards internationaux :
 - Militer pour une structure de gouvernance adaptée notamment concernant les Comités qui émanent du Conseil ;
 - Valider la capacité du Conseil d'Administration / de Surveillance à assurer et à assumer son rôle en disposant de :
 - Compétences,
 - Indépendance,
 - Mixité et diversité,
 - Représentativité des actionnaires et des salariés,
 - Processus de nomination, principes de rémunération et durée des mandats ;
 - Apporter une analyse éclairée sur la composition de l'équipe dirigeante selon des critères de :
 - Expériences et compétences,
 - Ancienneté, mixité et diversité des profils,
 - Représentativité des fonctions clés,
 - Principes de rémunération dont transparence et alignement des intérêts
 - Favoriser un processus clair de nomination, de rémunération et de durée des mandats des Commissaires aux Comptes ;
 - Exiger la transparence nécessaire pour l'appréciation de la pertinence des conventions réglementées et du bien-fondé des opérations sur capital ;
 - Promouvoir la transparence concernant la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance.
- Principes propres à la politique de vote de Dorval Asset Management :
 - Indépendance du Conseil d'administration : Dorval Asset Management requiert un taux d'indépendance de 50% et s'opposera systématiquement au renouvellement ou à l'élection de tout nouveau directeur (hors Directeur Général) ne respectant pas les critères d'indépendance en accord avec la définition d'indépendance d'ISS ;
 - Diversité du Conseil d'Administration : Dorval Asset Management requiert un taux de représentativité du genre le moins représenté de 33% et s'opposera systématiquement au renouvellement ou à l'élection de tout nouveau directeur (hors Directeur Général) ne respectant pas ce critère de représentativité et pourra aller jusqu'à s'opposer à l'élection du président du Comité de nomination ;
 - Taux de présence du Conseil d'administration : Dorval Asset Management requiert un taux de présence de 75% et s'opposera systématiquement au renouvellement de tout directeur ne respectant pas ce critère ;

- Indépendance des comités clés du Conseil d'administration : Dorval Asset Management requiert un taux d'indépendance de 66% au sein du Comité de nomination, du Comité de rémunération et du Comité d'audit et s'opposera systématiquement au renouvellement ou à l'élection de tout nouveau directeur (hors Directeur Général) ne respectant pas les critères d'indépendance ;
- Compétences du Comité d'audit : Dorval Asset Management requiert qu'à minima un membre du Comité d'audit soit considéré comme un expert financier⁵ et s'opposera systématiquement à l'élection du président du Comité d'audit le cas échéant. Si le président du Comité d'audit ne fait pas l'objet d'une résolution pour sa réélection, Dorval Asset Management s'opposera à l'élection de tous les membres non indépendants composant le Comité d'audit ;
- Nomination et rémunération des commissaires aux comptes : Dorval Asset Management requiert que la durée du mandat du commissaire aux comptes ne dépasse pas 10 ans et s'opposera systématiquement au renouvellement de ce mandat le cas échéant. De plus, Dorval Asset Management est favorable à la séparation des activités de certification des comptes et des activités de conseil et requiert que la part des frais non liés à la certification des comptes ne dépasse pas 30% des frais rémunérant le cabinet certifiant les comptes et s'opposera systématiquement aux résolutions liées à la rémunération des commissaires aux comptes dépassant ce seuil.

b. Social :

Les problématiques concernant le pilier « S » concernent tous les secteurs d'activité ; pour autant, Dorval Asset Management s'efforce de distinguer par secteur d'activité, les enjeux les plus sensibles tels que, par exemple :

- La sécurité au travail pour les secteurs de la chimie, de la construction, des industries lourdes, etc.
- Le développement du capital humain pour l'industrie de la finance, de la pharmacie, des biotechnologies, etc.

c. Environnement :

La politique d'engagement de Dorval Asset Management sur le pilier « E » est adaptée selon les secteurs d'activité en fonction de leurs enjeux clés (plus) spécifiques (« key issues »). Quelques exemples ci-dessous illustrent l'approche :

- Les problématiques du changement climatique (émissions carbone, empreinte carbone des produits, etc.) sont plus largement abordées lors des échanges avec les entreprises des secteurs de l'énergie, de l'automobile, aérien, etc.
- Ces mêmes secteurs sont également plus scrutés que d'autres pour l'enjeu relatif à la préservation des ressources naturelles tout comme ceux de l'alimentaire, de l'hôtellerie, du textile, etc.
- Au-delà de la gestion et de la confrontation aux risques environnementaux, via sa politique d'engagement, Dorval Asset Management est sensible aux solutions (produits et services) que les entreprises promeuvent. Ce sera toujours le cas pour les secteurs précédemment cités mais aussi, par exemple, pour les secteurs des technologies, équipements ou encore des services aux collectivités

3. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie ;

Éventuellement renvoyer au rapport spécifique relatif à la politique d'engagement de la SGP (concerne à la fois les actions et la dette).



a. L'engagement actionnarial individuel

Les analystes et gérants orientent leurs dialogues sur des sujets spécifiques à l'entreprise et son secteur d'activité. Ainsi, les différents échanges avec les sociétés portent sur leurs faiblesses et points à améliorer en matière de pratiques extra-financières. En effet, Dorval Asset Management souhaite sensibiliser les entreprises dans lesquelles elle prend des participations à accroître leur transparence quant à l'intégration des enjeux ESG dans leurs activités.

En 2022, Dorval Asset Management a pris part à plus de 48 engagements auprès de sociétés.

Société	Format	Date	Environnement	Social	Gouvernance
	Entretien téléphonique	13/01/22	Stress hydrique		
<p>Bonduelle cultive plus de 73 000 hectares à travers le monde ainsi la gestion de l'eau est primordiale pour le groupe.</p> <p>En janvier 2022, Dorval Asset Management a échangé avec la société sur sa communication extra-financière et notamment sur la problématique du stress hydrique ainsi que sur sa trajectoire climatique. En novembre 2022, Bonduelle a publié son premier rapport intégré, qui comprenait des objectifs extra-financiers et sa trajectoire de transition. Ces objectifs seront pilotés à travers la mise en place d'actions concrètes et mesurables. Par exemple, concernant le stress hydrique, Bonduelle a amélioré la gestion des ressources en eau en passant de 44 % à 54 % de surfaces équipées d'un système de connaissance des besoins en eau entre 2021 et 2022.</p>					
	Entretien téléphonique	13/01/22	Objectifs de réduction des émissions carbone par la science (« Science Based Target »)	Autres (Social)	Structure de gouvernance
<p>La société Derichebourg est une société familiale œuvrant dans 2 activités : MultiServices et Environnement. En janvier 2022, Dorval Asset Management a échangé avec la société sur 3 aspects clés : la validation d'objectifs de réduction des émissions de carbone par la science, la formation et les relations avec les employés ainsi que la structure de gouvernance. Des échanges constructifs se sont tenus tout au long de l'année. La société publiera une nouvelle feuille de route RSE baptisée "Trajectoire 2026". Par ailleurs, avec le rapprochement avec Elior, les fonctions de président du Conseil d'Administration et de direction générale seront séparées avec la nomination de Abderaman El Aoufir à la tête de la société.</p>					
	Mail	17/01/22			Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale de Siemens a eu lieu le 10/02/2022. La résolution numéro 5 concernait la ratification du cabinet Ernst & Young comme auditeurs pour l'année fiscale 2021/2022. Cette résolution allait à l'encontre de la politique d'engagement qui stipule que le mandat de l'auditeur ne doit pas dépasser 10 ans.</p> <p>Des échanges se sont tenus en amont de l'assemblée générale avec le groupe allemand, et ce dernier s'était engagé à changer d'auditeurs pour 2023/2024. Siemens a annoncé durant l'été 2022 avoir sélectionné le cabinet d'audit PwC comme auditeur pour l'année fiscale 2024. Dorval Asset Management a toutefois maintenu son vote contre cette résolution.</p>					
	Mail	19/01/22			Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale d'Aurubis a eu lieu le 17/02/2022. La résolution numéro 8 concernait l'élection de M.Gunnar Groebler au sein du Conseil d'Administration. Cette résolution allait à l'encontre de la politique d'engagement de Dorval Asset Management qui stipule que 2/3 du comité de nomination et de rémunération doit être indépendant. M. Groebler n'est pas indépendant puisqu'il représente l'actionnaire principal Salzgitter AG. L'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à cette résolution tout en appelant à atteindre les 2/3 d'indépendance dans ces comités clés.</p>					



	Entretien téléphonique/Mail	20/01/22	Autres (Environnement)	Structure de gouvernance
<p>Technogym est une société de vente d'équipements et de technologies pour le fitness. En janvier 2022, à la suite d'échanges sur ses pratiques extra-financières, Dorval Asset Management a permis à Technogym d'entrer en contact avec MSCI afin d'échanger sur ce sujet. Par cette démarche, Technogym souhaitait éclaircir des points de divergence entre la notation MSCI et les pratiques extra-financières de la société.</p>				
	Mail	24/01/22		Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale d'INFINEON a eu lieu le 17/02/2022. La résolution numéro 5 concernait la ratification du cabinet KPMG comme auditeurs pour l'année fiscale 2022. Cette résolution allait à l'encontre de la politique d'engagement, qui stipule que le mandat de l'auditeur ne doit pas dépasser 10 ans. Des échanges se sont tenus en amont de l'assemblée générale avec le groupe, et ce dernier s'était engagé à changer d'auditeurs pour 2023/2024. Infineon a annoncé en août 2022 avoir sélectionné le cabinet d'audit Deloitte comme auditeur pour l'année fiscale 2024. Dorval Asset Management a toutefois maintenu son vote contre cette résolution.</p>				
	Entretien téléphonique/Mail	16/02/22		Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale du groupe Webuild a eu lieu le 28/04/2022. La résolution numéro 4 concernait l'approbation de la politique de rémunération. Dorval Asset Management a informé la société qu'elle voterait contre cette résolution en raison d'un manque de transparence. À la suite des échanges avec la société, cette dernière a justifié le manque de transparence par des mesures de confidentialité, tout en précisant que cette résolution était conforme avec les objectifs fixés sur la période. Dorval Asset Management a toutefois maintenu son vote contre cette résolution.</p>				
	Mail	23/02/22		Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale de Stora Enso a eu lieu le 15/03/2022. La résolution numéro 14, concernait la réélection d'Elisabeth Fleuriot, Hock Goh, Christiane Kuehne, Antti Makinen, Richard Nilsson, Hakan Buskhe, Helena Hedblom et Hans Sohlstrom comme directeurs, et l'élection de Kari Jordan comme nouveau directeur. Cette résolution allait à l'encontre de la politique d'engagement de Dorval Asset Management, qui stipule que 2/3 du comité de nomination et de rémunération doit être indépendant. L'équipe de gestion a fait connaitre à la société son opposition à cette résolution, tout en appelant à atteindre les 2/3 d'indépendance dans ces comités clés.</p>				
	Mail	02/03/22		Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale d'uponor a eu lieu le 15/03/2022. La résolution numéro 14, concernait la réélection de Pia Aaltonen-Forsell, Johan Falk, Markus Lengauer, Michael G. Marchi et Annika Paasikivi (directrice générale) comme directeurs et l'élection de Susanne Skippari. Cette résolution allait à l'encontre de la politique d'engagement de Dorval Asset Management, qui stipule que 2/3 du comité de nomination et de rémunération doit être indépendant. L'équipe de gestion a fait connaitre à la société son opposition à cette résolution tout en appelant à atteindre les 2/3 d'indépendance dans ces comités clés. Dorval Asset Management a toutefois recommandé à Uponor, de séparer les six nominations proposées en résolutions distinctes, afin que certaines d'entre elles restent cohérentes avec sa politique et puisse ainsi recevoir un vote favorable.</p>				
	Entretien téléphonique	11/03/22	Energie/changement climatique	Relations entre la direction et les employés Autres (Gouvernance)

L'équipe de gestion a eu des échanges avec les dirigeants de la société afin de mieux comprendre la structuration des enjeux de durabilité dans le modèle d'affaires de l'entreprise. Différents sujets étaient concernés (réduction de son intensité carbone de 40% d'ici 2040, se soumettre à une résolution "say on climate" ou encore la capacité à déployer des initiatives permettant à l'entreprise de retenir et d'attirer les talents nécessaires au développement de l'entreprise).

	Entretien téléphonique	15/03/22	Objectifs de réduction des émissions carbone par la science (« Science Based Target »)	Promotion de la diversité	Autres (Gouvernance)
<p>Dorval Asset Management a pris contact avec les dirigeants de la société Neoen afin de l'aider à retranscrire ses pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). A la suite d'échanges avec la directrice RSE de Neoen, l'entreprise s'est engagée sur différents sujets tels que la validation par la science d'objectifs de réduction des émissions, la prise en compte des enjeux de diversité dans l'entreprise ou encore l'intégration des critères RSE à la rémunération de ses dirigeants. Par ailleurs, la société a participé au questionnaire de la CDP¹² pour la première fois cette année.</p>					
	Mail	15/03/22			Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale d'UPM a eu lieu le 29/03/2022. La résolution numéro 15 concernait la ratification du cabinet PwC comme auditeurs pour l'année fiscale 2021/2022. Cette résolution allait à l'encontre de la politique d'engagement qui stipule que le mandat de l'auditeur ne doit pas dépasser 10 ans. L'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à cette résolution.</p>					
	Mail	12/07/22			Autres (Gouvernance)
<p>L'assemblée générale du groupe LINDE a eu lieu le 25/07/2022. Les résolutions numéro 1 et 2 qui concernaient la ratification du cabinet PwC comme auditeur pour l'année fiscale 2022, et l'élection de Joe Koester, Martin H. Richenhagen et Alberto Weisser au sein du Conseil d'Administration. Ces résolutions allaient à l'encontre de la politique d'engagement qui stipule que le mandat de l'auditeur ne doit pas dépasser 10 ans, ainsi que le seuil de diversité minimum doit être de 33% au Conseil d'Administration. L'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à ces deux résolutions, tout en appelant à respecter la durée maximale des mandats des cabinets d'audit. La société a expliqué la longueur du mandat des auditeurs par une erreur liée à la fusion avec Praxair et s'est rapproché d'ISS en le leur mentionnant.</p>					
	Mail	20/05/22			Autres (Gouvernance)
<p>En novembre 2021, Dorval Asset Management a procédé à une campagne d'engagement auprès d'entreprises non-signataires du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), dont Nordex. Cet objectif a été ajouté à sa feuille de route ESG (page 108 de son rapport de développement durable 2021) et devra être atteint d'ici 2024.</p>					
	Mail	04/04/22			Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale d'Akzo Nobel a eu lieu le 22/04/2022. La résolution numéro 3.d concernait l'approbation du rapport de rémunération du CEO. Dorval Asset Management a informé la société qu'elle voterait contre cette résolution relative à la rémunération du CEO, en raison du manque de transparence</p>					

¹² CDP, anciennement Carbon Disclosure Project est un organisme international à but non lucratif qui fonctionne comme une plateforme en ligne permettant de rendre publiques les données environnementales des entreprises et des villes



de la politique. **Dorval Asset Management** s'attend à ce que ce rapport de rémunération soit plus transparent en 2023 pour soutenir cette résolution.

	Mail	07/04/22			Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale de Verbund a eu lieu le 25/04/2022. Certaines résolutions n'étaient pas compatibles avec la politique de vote de Dorval Asset Management : dépassement du seuil de 10 ans d'ancienneté pour les auditeurs (15 ans pour Verbund), rapport de rémunération (manque de transparence quant à l'évaluation de la performance et aux paiements associés). Dorval Asset Management a voté contre ces résolutions. Nous avons communiqué notre vote à la société ainsi que les raisons motivant ce vote.</p>					
	Mail	11/04/22			Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale de GEA a eu lieu le 28/04/2022. La résolution numéro 6 concernait la ratification du cabinet KPMG comme auditeurs pour l'année fiscale 2022. Cette résolution allait à l'encontre de la politique d'engagement, qui stipule que le mandat de l'auditeur ne doit pas dépasser 10 ans. L'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à cette résolution.</p>					
	Mail/Entretien téléphonique	13/04/22			Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale du groupe AXA a eu lieu le 28/04/2022. La résolution numéro 7 concernait l'approbation de la politique de rémunération du directeur général. Dorval Asset Management a informé la société du manque de transparence relatif à l'augmentation de la rémunération du directeur général. Des échanges avec la société ont permis de mieux comprendre les raisons de cette augmentation: un benchmarking réalisé par un tiers indépendant avec la rémunération des dirigeants des pairs européens et les performances d'AXA depuis la nomination du dirigeant. Dorval Asset Management a donc finalement voté pour cette résolution.</p>					
 Mercedes-Benz	Mail	13/04/22			Autres (Gouvernance)
<p>L'assemblée générale de Mercedes Benz a eu lieu le 29/04/2022. Les résolutions numéro 3, 4 et 5 concernaient la ratification du cabinet KPMG comme auditeur pour l'année fiscale 2022 et la décharge de responsabilité du Conseil d'Administration et du comité exécutif au sujet du scandale des voitures diesel entre 2009 et 2014. Ces résolutions allaient à l'encontre de la politique d'engagement qui stipule que le mandat de l'auditeur ne doit pas dépasser 10 ans ainsi que la philosophie ISR portée par Dorval Asset Management. L'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à ces résolutions. Si la stratégie de Mercedes en faveur de l'électrification est claire et bien réalisée selon nous, l'équipe de gestion restera vigilante quant à l'évolution des litiges encore en cours sur les voitures diesel entre 2009 et 2014.</p>					
	Mail	14/04/22			Autres (Gouvernance)
<p>L'assemblée générale de Kering a eu lieu le 28/04/2022. Les résolutions numéro 10 et 11 concernaient l'approbation du rapport de rémunération du directeur général et du directeur général délégué. Dorval Asset Management a informé la société qu'elle voterait contre cette résolution relative à la rémunération du Vice-CEO, en raison d'un manque de transparence et de justifications quant aux objectifs fixés, ainsi qu'à leurs modalités d'atteinte. Grâce à cette prise de contact, la société a pu apporter quelques précisions sur cette résolution. Dorval Asset Management a toutefois maintenu son vote contre cette résolution.</p>					




	Mail	19/04/22			Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale de Kingspan a eu lieu le 29/04/2022. Les résolutions numéro 3, 6 et 14 concernaient l'approbation de la politique de rémunération, la réélection du président et le plan d'actions de performances.</p> <p>Ces résolutions allaient à l'encontre de la politique d'engagement qui stipule qu'un seuil de diversité minimal de 33% doit être respecté au Conseil d'Administration, ainsi que le manque de transparence par rapport à la politique de rémunération. Quant au plan d'actions proposé, l'équipe de gestion a voté contre en raison des préoccupations sur le montant de l'augmentation proposée et le calendrier de l'augmentation.</p> <p>L'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à ces résolutions.</p>					
	Mail	20/04/22			Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale du groupe Allianz a eu lieu le 04/05/2022. La résolution numéro 7.4 concernait l'élection de M. Michael Diekmann au Conseil d'Administration.</p> <p>Cette résolution allait à l'encontre de la politique d'engagement, qui stipule qu'un seuil d'indépendance supérieur à 66% au sein des comités de nomination et de rémunération doit être maintenu.</p> <p>L'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à cette résolution.</p>					
	Mail	25/04/22			Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale de Schneider a eu lieu le 05/05/2022. La résolution numéro 5 concernait la ratification du cabinet MAZARS comme auditeurs pour l'année fiscale 2022.</p> <p>Cette résolution allait à l'encontre de la politique d'engagement, qui stipule que le mandat de l'auditeur ne doit pas dépasser 10 ans. L'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à cette résolution.</p>					
	Mail	27/04/22			Structure de gouvernance
<p>L'assemblée générale du groupe SPIE a eu lieu le 11/05/2022. Les résolutions numéro 8 et 12 concernaient la ratification du cabinet Ernest & Young comme auditeurs pour l'année fiscale 2022 et la réélection de Gauthier Louette comme directeur général. Ces résolutions allaient à l'encontre de la politique d'engagement qui stipule que le mandat de l'auditeur ne doit pas dépasser 10 ans, ainsi que la combinaison des postes de président et directeur général par M.Louette.</p> <p>L'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à ces résolutions.</p> <p>SPIE justifie le cumul des fonctions de président et directeur général de M.Louette par une meilleure performance globale et une meilleure communication avec les investisseurs. Dorval Asset Management a voté contre la résolution concernant l'auditeur et s'est abstenu pour la résolution sur le cumul des fonctions de M. Louette.</p>					
	Entretien téléphonique	06/05/22			Autres (Gouvernance)
<p>L'équipe de gestion s'est entretenu avec le directeur général d'Inwido pour évoquer les objectifs de réduction des émissions de carbone de la société, la façon dont la durabilité était ancrée au cœur du modèle d'affaires de l'entreprise. La société nous a indiqué que des plans sont mis en place par activités avec des changements au niveau des processus, des produits, des pratiques, des approvisionnements et des CAPEX (dépenses d'investissement) afin d'atteindre les objectifs fixés. En revanche, la société ne communique pas ces informations en externe jusqu'à présent. L'existence de plans de transition permet de crédibiliser l'évolution du modèle d'affaires d'Inwido ainsi que sa trajectoire climatique.</p>					
	Mail	09/05/22			Structure de gouvernance



L'assemblée générale du groupe Legrand a eu lieu le 25/05/2022. Les résolutions numéro 4 et 13 concernaient la ratification du cabinet PwC comme auditeurs pour l'année fiscale 2022, et la réélection de Edward A. Gilhuly comme directeur.

Ces résolutions allaient à l'encontre de la politique d'engagement, qui stipule que le mandat de l'auditeur ne doit pas dépasser 10 ans et souligne l'importance d'un taux de présence supérieur à 75% aux réunions de comités.

L'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à ces résolutions.


	Mail	18/05/22			Autres (Gouvernance)
---	------	----------	--	--	-------------------------

L'assemblée générale du groupe Nordex a eu lieu le 31/05/2022. Les résolutions numéro 4, 12 et 13 concernaient la ratification du cabinet PwC comme auditeurs pour l'année fiscale 2022, l'élection de Maria Ucar et Maria Alvarez au Conseil d'Administration, et l'organisation de l'assemblée générale en virtuel. Ces résolutions allaient à l'encontre de la politique d'engagement, qui stipule que le mandat de l'auditeur ne doit pas dépasser 10 ans et que le taux d'indépendance doit être supérieur à 50%. Dorval Asset Management ne souhaite pas non plus que les assemblées générales ne se tiennent qu'en virtuel pour éviter de restreindre la parole des actionnaires minoritaires.


L'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à ces résolutions.

	Mail	18/05/22			Autres (Gouvernance)
---	------	----------	--	--	-------------------------

L'assemblée générale de SOMFY a eu lieu le 01/06/2022. Les résolutions concernaient la politique de rémunération du président du Conseil d'administration, du CEO, du vice-CEO et des directeurs ainsi que le changement de la structure du capital. Ces résolutions ne pouvaient pas être soutenues par **Dorval Asset Management** en raison du manque de transparence sur les montants des rémunérations, conditions de performance, réalisation des critères de performance qui vont à l'encontre de la politique d'engagement. L'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à ces résolutions.

	Entretien téléphonique	02/06/22	Objectifs de réduction des émissions carbone par la science (« Science Based Target »)		Autres (Gouvernance)
---	------------------------	----------	--	--	-------------------------

En juin 2022, dans le cadre de l'une de ses campagnes d'engagement, **Dorval Asset Management** a contacté l'entreprise afin de l'inciter à améliorer ses pratiques extra-financières. Les principaux sujets évoqués ont été la validation de ses objectifs de réduction de ses émissions de carbone par le SBTi, la signature du Pacte Mondial des Nations unies, ainsi que sur la mise en place d'une feuille de route avec des objectifs ESG plus précis. Lors de cet échange, Alfen a apporté des précisions sur les avancées de sa stratégie ESG et l'amélioration de sa communication ESG prévue au sein de son rapport annuel 2022.

	Mail	13/06/22			Autres (Gouvernance)
---	------	----------	--	--	-------------------------

L'assemblée générale du groupe Bureau Veritas a eu lieu le 24/06/2022. Les résolutions numéro 5, 10, 13 et 14 concernaient la ratification du cabinet PwC comme auditeurs pour l'année fiscale 2022, l'élection de M.Aldo Cardoso au Conseil d'Administration et l'approbation de la politique de rémunération.







Ces résolutions allaient à l'encontre de la politique d'engagement, qui stipule que le mandat de l'auditeur ne doit pas dépasser 10 ans et qu'un seuil d'indépendance supérieur à 66% doit être maintenu au sein des comités.

Quant à la politique de rémunération, **Dorval Asset Management** a souligné un manque de transparence et de justifications par rapport aux objectifs fixés ainsi qu'à leurs modalités d'atteinte.







L'équipe de gestion a fait connaître à la société son opposition à ces résolutions.

	Questionnaire	21/10/22	Stratégie ESG		
---	---------------	----------	---------------	--	--

En octobre 2022, les équipes de **Dorval Asset Management** ont été contactées par Multitude dans le cadre d'un questionnaire destiné à ses investisseurs portant sur les enjeux ESG. Les réponses apportées par Dorval Asset Management vont permettre à la société de mieux comprendre les attentes des investisseurs sur les questions ESG et ainsi permettre de cibler les sujets à traiter en priorité.

	Questionnaire	26/10/22	Stratégie ESG		
<p>En octobre 2022, les équipes de Dorval Asset Management ont répondu positivement à la sollicitation de la société pour échanger autour des attentes des investisseurs sur les sujets extra-financiers. Cet échange fut l'occasion de présenter la méthodologie propriétaire de Dorval Asset Management à travers les indicateurs clés retenus pour le secteur, mais également d'aborder les éléments réglementaires sur lesquels les investisseurs seront attentifs dans les années à venir.</p>					
	Entretien téléphonique	10/11/22		Relations entre la direction et les employés	Autres (Gouvernance)
<p>L'équipe de gestion a sollicité Kingspan pour échanger sur différents sujets tels que la signature du Pacte Mondial de l'ONU ou encore sur les conditions de travail des collaborateurs. L'entreprise nous a indiqué que des éléments relatifs à la RSE sont intégrés dans la sélection de leurs fournisseurs dorénavant. Par ailleurs, ils ont procédé en 2022 à une analyse de matérialité sur les droits humains. En revanche, ils n'ont pas encore décidé de la publication ou non des résultats de cette étude.</p>					
	Mail	21/11/22	Biodiversité et utilisation des terres		
<p>Dorval Asset Management a contacté la société à la suite de sa participation à la conférence European ESG-SRI de la Société Générale. Nous avons évoqué le rôle et les missions des comités d'éthique et RSE. Nous avons également demandé à la société si elle prévoyait de se fixer des objectifs concernant les communautés locales. La société nous a indiqué prévoir l'intégration d'une section dédiée aux communautés locales dans sa stratégie RSE et que cela devrait être publié dans les prochains mois.</p>					
	Entretien téléphonique	22/11/22	Stress hydrique	Promotion de la diversité	
<p>L'équipe de gestion a organisé un échange avec la société Stora Enso pour aborder les sujets du stress hydrique, des programmes de diversité au sein de l'entreprise ainsi que du scope 3. Nous avons été positivement surpris par le niveau d'intégration et de prise en compte des différents sujets par Stora Enso. Stora Enso prévoit en effet de mieux restituer la matérialité du stress hydrique sur ses activités. La société devrait publier des indicateurs sur l'intensité en eau fin 2022. Par ailleurs, la société souhaite avoir 25% de femmes dans l'entreprise d'ici 2024. Par ailleurs, la société détaillera différentes initiatives lui permettant de réduire les émissions de scope 3.</p>					
	Rendez-vous physique	30/11/22	Energie/changement climatique	Relations entre la direction et les employés	
<p>Dorval Asset Management a échangé avec la société suite à sa participation à la conférence European ESG-SRI de la Société Générale. Cet échange fut l'occasion d'approfondir les différents engagements de la société en faveur de la finance durable. La société a notamment publié son premier rapport climat cette année. Le document contient des informations sur la gouvernance, la stratégie, la gestion, l'activité de la banque et les indicateurs les plus pertinents en matière de changement climatique. En tant que bonne pratique et conformément à ses engagements, l'entreprise a suivi les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Le rapport a également été vérifié par un auditeur externe indépendant. Par ailleurs, nous avons échangé sur les perturbations sociales rencontrées par la société pendant le COVID19 suite à l'acquisition des actifs de Bankia.</p>					
	Rendez-vous physique	30/11/22	Energie/changement climatique		
<p>Dorval Asset Management a échangé avec la société suite à sa participation à la conférence European ESG-SRI de la Société Générale. Cet échange fut l'occasion d'approfondir les différents engagements de la société en faveur de la finance durable. Cet échange fut l'occasion s'échanger sur les engagements et objectifs pris par la société. L'entreprise s'est engagée en mars 2022 auprès du SBTi à soumettre ses objectifs de réduction de ses émissions dans les 24 mois suivants son engagement. Dans le cadre de cet engagement, Intesa Sanpaolo a lancé un "laboratoire ESG" en réaffirmant sa position de ne pas être seulement un prêteur pour ces clients mais aussi d'essayer de les former, de les encourager à engager</p>					

une transition ou à fixer de nouveaux objectifs au travers de prêts plus favorables.

	Mail	16/12/22			Autres (Gouvernance)
<p>Dorval Asset Management a constaté que la société ASML n'était pas signataire du Pacte Mondial de l'ONU. L'équipe de gestion a ainsi contacté la société pour comprendre les raisons pour lesquelles la société n'y adhérerait pas. ASML indique ne pas être signataire de l'UN Global Compact car la Responsible Business Alliance (RBA) dont fait partie l'entreprise inclut déjà les principes du Pacte mondial des Nations Unies dans son code de conduite. Le code RBA ajoute l'amélioration de la durabilité de la main-d'oeuvre dans la chaîne d'approvisionnement (travail, droits de l'homme et éthique). Leur communication et leurs efforts sont donc alignés sur les principes du Pacte mondial. Néanmoins, conscient que la question revenait souvent, la société envisage de devenir signataire à l'avenir.</p>					
	Mail	16/12/22		Normes du travail dans la chaîne d'approvisionnement	Structure de gouvernance
<p>L'équipe de gestion a sollicité STMicroelectronics pour échanger sur différents sujets tels que la structuration des principaux comités, la formation des nouveaux collaborateurs ou encore sur les procédures de contrôles et d'audits des fournisseurs.</p>					
	Mail	20/12/22	Energie/changement climatique		Structure de gouvernance
<p>L'équipe de gestion a sollicité Solaria pour échanger sur différents sujets tels que la structuration des principaux comités, les objectifs de réduction des émissions de carbone. Un échange doit se tenir courant 2023 pour aborder avec la société ces différents sujets et évoquer les axes de progression existants sur ces points. La société nous a néanmoins déjà indiqué vouloir se fixer des objectifs de réduction dès l'année 2022.</p>					
	Mail/Entretien téléphonique	16/12/22	Objectifs de réduction des émissions carbone par la science (« Science Based Target »)	Données confidentielles et sécurité des données	Autres (Gouvernance)
<p>L'équipe de gestion a sollicité Vivendi pour échanger sur différents sujets tels que la structuration des principaux comités, la durée du mandat de l'auditeur, les objectifs de réduction des émissions de carbone, les risques liés à la cybersécurité ainsi que la communication avec les différentes agences de notation extra-financières. Un échange a eu lieu mi-janvier 2023 pour aborder avec la société ces différents sujets et évoquer les axes de progression existants sur ces points. Nous notons la proactivité de la société à réagir sur ces sujets notamment les objectifs de réduction des émissions de carbone où Vivendi est "Committed" au Science-Based Target initiative et doit soumettre auprès de l'initiative dans les prochains mois les mesures et moyens lui permettant d'y arriver.</p>					
	Mail	16/12/22	Objectifs de réduction des émissions carbone par la science (« Science Based Target »)		Structure de gouvernance
<p>L'équipe de gestion a sollicité Arcadis pour échanger sur différents sujets tels que la structuration des principaux comités, les objectifs de réduction des émissions de carbone. La société devrait prendre des mesures et communiquer sur le sujet en 2023.</p>					
	Mail	20/12/22	Energie/changement climatique		Autres (Gouvernance)
<p>L'équipe de gestion a sollicité Capgemini pour échanger sur différents sujets tels que la structuration des principaux comités, la durée du mandat de l'auditeur ainsi que le déploiement de l'offre Sustainability. Un échange doit se tenir courant 2023 pour aborder avec la société ces différents sujets et évoquer les axes de progression existants sur ces points.</p>					



	Mail	20/12/22	Energie/change ment climatique	Structure de gouvernance
<p>L'équipe de gestion a sollicité DSM pour échanger sur différents sujets tels que la structuration des principaux comités, l'évolution de la stratégie ESG "Responsible Care Plan 2022-2024" ainsi que les interactions avec les différentes agences de notation. Un échange doit se tenir courant 2023 pour aborder avec la société ces différents sujets et évoquer les axes de progression existants sur ces points.</p>				
	Mail/Entretien téléphonique	22/12/22		Autres (Gouvernance)
<p>L'équipe de gestion a sollicité Vinci pour échanger sur différents sujets tels que la structuration des principaux comités, la durée du mandat de l'auditeur, la politique anti-blanchiment ainsi que la communication avec les différentes agences de notation extra-financières. Un échange est programmé courant 2023 pour aborder avec la société ces différents sujets et évoquer les axes de progression existants sur ces points.</p>				
	Questionnaire	14/12/22	Stratégie ESG	
<p>Webuild a sollicité ses investisseurs, dont Dorval Asset Management, pour répondre à un questionnaire ESG. L'objectif du questionnaire est de hiérarchiser les questions de développement durable selon leur pertinence pour l'entreprise. Il permettra de guider Webuild dans sa stratégie extra-financière et d'aborder des thèmes clés pour les investisseurs et l'entreprise. Dorval Asset Management a répondu au questionnaire.</p>				
	Questionnaire	01/12/22	Stratégie ESG	
<p>Umicore a sollicité Dorval Asset Management pour répondre à un questionnaire sur la prise en compte des pratiques ESG des entreprises par la Société de Gestion. Ce questionnaire s'inscrivait dans le cadre du développement de sa stratégie ESG et avait pour finalité de répondre au mieux aux attentes de ses investisseurs. Dorval Asset Management a soumis ses réponses à l'entreprise.</p>				
	Mail	01/10/22		Autres (Gouvernance)

L'ensemble de ces engagements est suivi dans une main courante interne, mise à jour dès lors qu'une action d'engagement est réalisée.




b. L'engagement actionnarial collaboratif

L'engagement collaboratif est un réel atout pour peser sur les décisions des plus grandes entreprises, des décideurs publics et, par conséquent, pour répondre aux différents enjeux ESG. L'engagement collaboratif présente également une opportunité de s'associer à d'autres acteurs de la finance responsable afin de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes à la prise en compte des critères ESG dans leurs activités.

Au cours de l'année 2022, Dorval Asset Management a pris part à 12 engagements :

Collaboration	Engagement	Date	Environnement	Social	Gouvernance
	Déclaration d'investisseur ou lettre	17/02/22	Groupe de travail sur l'impact environnemental et social		
	Discussion	09/03/22	Energie/ changement climatique		
	Discussion	10/03/22	Autres (Environnement)		
	Déclaration d'investisseur ou lettre	01/04/22	Energie/ changement climatique		
	Initiatives de place	04/05/22	Energie/ changement climatique		
	Discussion	08/06/22	Autres (Environnement)		
	Initiatives de place	27/07/22	Energie/ changement climatique		
	Initiatives de place	27/07/22	Stress hydrique		
	Initiatives de place	27/07/22	Biodiversité et utilisation des terres		



 PRI Principles for Responsible Investment Sprint Net Zero 2022	Déclaration d'investisseur ou lettre	24/10/22	Energie/ changement climatique		
 IIGCC Institutional Investors Group on Climate Change Net Zero Engagement Initiative	Déclaration d'investisseur ou lettre	17/11/22	Energie/ changement climatique		
 FIR FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	Déclaration d'investisseur ou lettre	22/12/22	Autres (Environnement)		

Les équipes de Dorval Asset Management ont également poursuivi leur engagement collaboratif en participant et soutenant les initiatives de Place suivantes :

- Forum pour l'Investissement Responsable
- Principles for Responsible investment
- Carbon Disclosure Project (SBT Campaign 2022)
- Institutional Investors Group on Climate Change
- Task Force on Climate-Related Financial Disclosures
- AFG
- EUROSIF
- Climate Action 100+

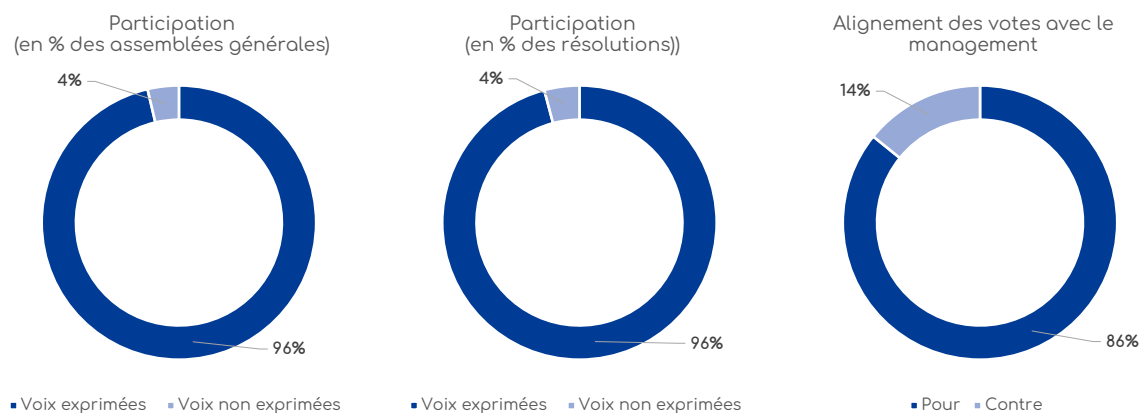
4. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;

Éventuellement renvoyer au rapport spécifique relatif à la politique d'engagement actionnarial de la SGP.

Dorval Asset Management rend compte de son activité aux Assemblées Générales des sociétés investies à travers la plateforme VDS (Voting Dashboard System), réalisée en partenariat avec ISS. Cette plateforme illustre les répartitions des votes (sectorielle et géographique) tout en permettant de retracer leur historique.

À la suite de l'élargissement de la politique de vote à la gestion internationale en 2021, Dorval Asset Management a pris soin de procéder à l'obtention de documents juridiques (POA) nécessaires au vote dans certains pays (Norvège, Suède et Danemark) afin de maximiser la capacité de Dorval Asset Management à participer aux Assemblées Générales des sociétés en portefeuille.

Les statistiques de vote 2022 de Dorval Asset Management en cohérence avec sa politique d'engagement actionnarial sont les suivantes :



	Participation (en pourcentage des assemblées générales)		Participation (en pourcentage des résolutions)		Alignement des votes avec le management	
	Voies exprimées	Voies non exprimées	Voies exprimées	Voies non exprimées	Pour	Contre
Dorval Manageurs	100%	0%	100%	0%	87%	13%
Dorval Manageurs Europe	100%	0%	100%	0%	91%	9%
Dorval European Climate Initiative	100%	0%	100%	0%	89%	11%
Dorval Manageurs Small Cap Euro	100%	0%	100%	0%	68%	32%
Dorval Manageurs Smid Cap Euro	100%	0%	100%	0%	84%	16%
Dorval Convictions	100%	0%	100%	0%	92%	8%
Dorval Convictions PEA	100%	0%	100%	0%	92%	8%
Dorval Global Convictions	94%	6%	99,6%	0,4%	84%	16%
Dorval Global Convictions Patrimoine	96%	4%	99,6%	0,4%	84%	16%

5. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

Éventuellement renvoyer au rapport spécifique relatif à la politique d'engagement actionnarial de la SGP. Indiquer si, durant la période et conformément à sa stratégie ESG, la SGP a réduit ses investissements dans un secteur.

Dans le cadre de son approche ISR, Dorval Asset Management définit une politique d'exclusion sectorielle qui a pour origine et objectif :

- Une mise en conformité avec la réglementation nationale et internationale
- Un alignement avec les engagements de Natixis
- Une totale cohérence avec les ambitions et engagements de la stratégie d'Investissement Responsable de Dorval Asset Management

La politique d'exclusion sectorielle déployée par Dorval Asset Management a pour principe d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation, enfreinte aux standards internationaux, etc.

À ce jour, les exclusions communes à tous les fonds concernent :

- Les armes controversées
- L'armement
- Le charbon
- Le tabac

Conformément aux exigences du label Greenfin, la politique d'exclusion sectorielle est élargie pour le fonds Dorval European Climate Initiative et comprend :

- Les combustibles fossiles
- Le nucléaire
- Le stockage, incinération et enfouissement des déchets sans capture des GES
- L'exploitation forestière non durable

La liste des émetteurs ciblés par la politique d'exclusion sectorielle est validée chaque année par la Direction Générale et la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de Dorval Asset Management.

Conformément aux engagements de Natixis, Dorval Asset Management s'engage à une sortie totale du charbon thermique avec une échéance à 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et à 2040 pour le reste du monde.

V. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

1. Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement ;

Indiquer ici :

- Le montant en € et le pourcentage des encours de la SGP investis durant la période dans des investissements alignés sur la Taxonomie européenne. Le calcul de ces indicateurs devrait être aligné avec celui réalisé dans le cadre de la DPEF (si la SGP y est soumise – cf. les projets d'actes délégués sur l'article 8 de la Taxonomie) ;
- Le périmètre des produits financiers concernés ;
- La part de données estimées et de données réelles, sur le total des encours gérés par l'entité ;
- Les méthodologies et bases de données sur lesquelles s'appuie l'analyse, en précisant le cas échéant si la donnée est accessible librement, le nom du fournisseur de méthodologies ou de données, les risques de double comptage et les mesures prises pour l'éviter.

La Taxonomie européenne, mise en place par les autorités, est un système de classification et de notation des activités économiques en fonction de leur contribution à des objectifs environnementaux spécifiques. Elle fournit un cadre commun pour déterminer si une activité est durable du point de vue environnemental ou non. La Taxonomie est un outil puissant qui permet de réduire la confusion et d'harmoniser les pratiques en fournissant une terminologie commune et des critères clairs. La Taxonomie européenne repose sur des critères scientifiques et techniques rigoureux, développés par des experts et basés sur les meilleures connaissances disponibles à date. Elle couvre actuellement deux objectifs principaux à savoir, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

L'atténuation du changement climatique est le processus consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la surface de la planète nettement en dessous de 2°C, et à poursuivre l'action menée pour la limiter à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels,



comme le prévoit l'Accord de Paris. Cet objectif vise à promouvoir les activités qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables du changement climatique.

L'adaptation au changement climatique est le processus d'ajustement au changement climatique présent et attendu, et à ses effets. Il concerne des activités sélectionnées dans certains secteurs prioritaires qui permettent de s'adapter aux effets du changement climatique. L'objectif de l'adaptation est de s'ajuster aux impacts inévitables du changement climatique, de minimiser les dommages et d'exploiter les opportunités qui en découlent.

Plus de 70 activités issues des secteurs de l'énergie, des transports, de la sylviculture, de la construction sont concernées, et représentant plus de 90% des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne en 2017.

Table 7.1. GHG emissions for sectors considered in the TEG taxonomy, EU-28, 2017

NACE macro-sector	GHG (Tonne)	Share of GHG (% of GHG from all NACE Macro-sectors)
A- Agriculture, forestry and fishing	520,860,082.54	14.7%
B - Mining and quarrying	79,624,366.67	2.3%
C- Manufacturing	846,420,845.95	23.9%
D- Electricity, gas, steam and air conditioning supply	1,072,529,498.49	30.3%
E - Water supply, sewerage, waste management and remediation	163,285,205.41	4.6%
F - Construction	60,058,074.32	1.7%
H- Transportation and storage	535,602,112.51	15.2%
J- Information an communication	10,396,008.51	0.3%
L- Real estate activities	6,246,240.47	0.2%
Total A-F, H, J, L	3,295,022,434.87	93.2%

La force de la taxonomie réside en sa capacité à évoluer afin d'intégrer dès que nécessaire de nouvelles activités et de nouveaux secteurs pour répondre au mieux aux enjeux environnementaux et sociaux poursuivis par l'Union Européenne.

À partir de 2023, la Taxonomie européenne prévoit progressivement l'intégration de quatre nouveaux objectifs environnementaux. Ces objectifs, qui seront mis en application graduellement, visent à garantir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, à promouvoir la transition vers une économie circulaire, à réduire la pollution, ainsi qu'à assurer la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. La mise en œuvre progressive permet aux acteurs économiques et aux parties prenantes de s'adapter aux nouvelles exigences et de mettre en place des mesures appropriées pour répondre aux objectifs fixés. Les entreprises communiquent leurs alignements à la Taxonomie sur trois indicateurs clés : le chiffre d'affaires (CA), les dépenses d'investissements (Capex) et les dépenses opérationnelles (Opex).

Dorval Asset Management utilise les données reportées dans la communication des entreprises. Ces données sont répertoriées sur une base de données et documentées avec la source dont provient les chiffres (Rapports annuels, rapports de durabilité, etc.). La Société de Gestion n'a pas recours à des estimations pour évaluer l'alignement des émetteurs à la Taxonomie.



Conformément à la réglementation européenne, Dorval Asset Management communique sur l'alignement à la Taxonomie de ses fonds. Les données communiquées ci-après sont comparées en toute transparence avec les données du Cac 40 et l'Eurostoxx 50 au 31/12/2022 :

Données au 31/12/2022 Alignement à la Taxonomie					Nombre de sociétés ayant communiqué un pourcentage positif sur		
Fonds Dorval	Encours (M€)	% CA	% CAPEX	% OPEX	Le chiffre d'affaires	Les CAPEX	Les OPEX
Dorval European Climate Initiative	48.1	21.40%	22.90%	21.04%	27 sur 48 soit 56% des émetteurs	30 sur 48 soit 62% des émetteurs	22 sur 48 soit 46% des émetteurs
Dorval Manageurs	55.5	6.92%	8.94%	6.25%	22 sur 43 soit 51% des émetteurs	29 sur 43 soit 67% des émetteurs	16 sur 43 soit 37% des émetteurs
Dorval Manageurs Europe	112.8	7.21%	10.36%	9.00%	21 sur 46 soit 46% des émetteurs	27 sur 46 soit 59% des émetteurs	18 sur 46 soit 39% des émetteurs
Dorval Manageurs Smid Cap Euro	22.1	9.97%	8.63%	8.62%	15 sur 41 soit 34% des émetteurs	17 sur 41 soit 41% des émetteurs	11 sur 41 soit 27% des émetteurs
Dorval Manageurs Small Cap Euro	22.3	3.70%	6.61%	2.97%	10 sur 47 soit 21% des émetteurs	11 sur 47 soit 23% des émetteurs	5 sur 47 soit 11% des émetteurs
Dorval Convictions	186.2	3.21%	5.79%	4.19%	17 sur 54 soit 31% des émetteurs	21 sur 54 soit 39% des émetteurs	13 sur 54 soit 24% des émetteurs
Dorval Convictions PEA	59.0	3.28%	6.20%	4.57%	17 sur 54 soit 31% des émetteurs	20 sur 54 soit 37% des émetteurs	13 sur 54 soit 24% des émetteurs
Dorval Global Convictions	237.6	1.06%	1.61%	1.30%	29 sur 239 soit 12% des émetteurs	28 sur 239 soit 12% des émetteurs	22 sur 239 soit 9% des émetteurs
Dorval Global Convictions Patrimoine	311.0	0.54%	0.82%	0.66%	29 sur 239 soit 12% des émetteurs	28 sur 239 soit 12% des émetteurs	22 sur 239 soit 9% des émetteurs
AC Global Convictions	67.4	0.91%	1.47%	1.19%	17 sur 192 soit 8% des émetteurs	18 sur 192 soit 9% des émetteurs	13 sur 192 soit 7% des émetteurs
Total Dorval Asset Management	1 122,00	3.39 %	4.71%	3.81%	87 sur 465 soit 18.71% des émetteurs	96 sur 465 soit 20.65% des émetteurs	65 sur 465 soit 13.98% des émetteurs
CAC 40	NA	3.55%	7.11%	5.07%	17 sur 40 soit 41.50% des émetteurs	23 sur 40 soit 57.50% des émetteurs	13 sur 40 soit 32.50% des émetteurs
EUROSTOXX50	NA	3.05%	7.66%	5.71%	16 sur 50 soit 32% des émetteurs	20 sur 50 soit 40% des émetteurs	14 sur 50 soit 28% des émetteurs

2. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.

Présenter ici :

- Le montant en € et le pourcentage des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles tel que défini par la Taxonomie européenne ;
- Le périmètre des produits financiers concernés ;
- La part de données estimées et de données réelles, sur le total des encours gérés par l'entité et, le cas échéant, sur le total des encours du produit financier concerné ;
- Les méthodologies et bases de données sur lesquelles s'appuie l'analyse, en précisant le cas échéant si la donnée est accessible librement, le nom du fournisseur de méthodologies ou de données, les risques de double comptage et les mesures prises pour l'éviter.

Les combustibles fossiles sont connus pour leur forte contribution aux émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement planétaire. Dorval Asset Management souhaite favoriser la transition de ces acteurs vers un modèle d'affaires beaucoup moins carboné, et participe à ce titre à différentes actions d'engagements.

Les calculs d'exposition aux combustibles fossiles se basent sur le champ « Active Fossil Fuel Sector Exposure » de MSCI. Ce champ évalue l'exposition ou non des sociétés aux activités liées aux combustibles fossiles, notamment l'extraction, le traitement, le stockage et le transport de produits pétroliers, de gaz naturel et de charbon thermique et métallurgique.

Les données utilisées sur ce champ de MSCI sont exclusivement basées sur des données publiques. La Société de Gestion n'a pas recours à des estimations dans le calcul de ces expositions.

Conformément à la réglementation européenne, Dorval Asset Management communique les taux d'exposition de ses fonds au secteur des combustibles fossiles.

Les données communiquées ci-après sont comparées en toute transparence avec les données du Cac 40 et l'Eurostoxx 50 au 28 avril 2023 :

Fonds	Encours (en millions d'€)	Exposition active au secteur des combustibles fossiles
Dorval European Climate Initiative	56.0	0.00%
Dorval Manageurs	56.1	12.55%
Dorval Manageurs Europe	99.0	12.15%
Dorval Manageurs Smid Cap Euro	23.4	5.61%
Dorval Manageurs Small Cap Euro	25.1	0.87%
Dorval Convictions	169.6	12.75%
Dorval Convictions PEA	61.3	11.57%
Dorval Global Convictions	234.2	13.43%
Dorval Global Convictions Patrimoine	311.3	16.53%
Dorval Global Vision	10.5	13.62%
AC Global Convictions	70.2	11.63%
Total Dorval Asset Management	1116.7	12.70%
Eurostoxx50	NA	10.84%
CAC 40	NA	10.84%

VI. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

L'entité publie sa stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du Code de l'environnement, qui comprend :

Présenter ici :

- La stratégie d'alignement des encours de la SGP et de chacun des fonds > 500M€ sur l'Accord de Paris ;
- La stratégie nationale bas-carbone des fonds > 500M€ entièrement investis sur le territoire français ;
- Le périmètre concerné par chacune de ces deux stratégies d'alignement. Ces deux stratégies (stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone) doivent chacune décliner et présenter les informations présentées aux points a) à h).

- **Remarque : aucun fonds ne dépasse le seuil ici fixé à 500M€.**

Dorval Asset Management soutient l'Accord de Paris sur le climat. Parce qu'il engage l'ensemble des États signataires à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, l'Accord de Paris marque un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique. Adopté en 2015 à l'issue de la COP21, ce traité international sur le climat vise à contenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2,0°C par rapport aux niveaux préindustriels et incite à poursuivre les efforts pour limiter effectivement la hausse des températures à 1,5°C.

5 ans après son adoption et alors que l'Union européenne a relevé son objectif de réduction des émissions de carbone à -55% à horizon 2030 au regard du niveau de 1990, Dorval Asset Management s'inscrit pleinement dans la démarche :

- La politique ISR exclut tout investissement dans des entreprises dont au moins 20% de leurs revenus proviennent de la production d'énergie liée au charbon,
- À travers sa politique d'engagement, Dorval Asset Management encourage les entreprises à s'inscrire dans une démarche active de lutte contre le réchauffement climatique,
- Signataire du TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), de l'IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change) et du Climate Action100, Dorval Asset Management collabore avec les acteurs majeurs des Places françaises et internationales,
- Dorval Asset Management s'engage à publier, en toute transparence, les indicateurs climatiques de l'ensemble de ses portefeuilles,
- Enfin, le lancement du fonds Dorval European Climate Initiative fin 2021 renforce l'engagement de Dorval Asset Management à soutenir l'Accord de Paris sur le climat.

1. **Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de**

l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre ;

Indiquer ici :

- L'objectif quantitatif d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes des encours de la SGP et des fonds > 500 M€ ;
- L'objectif bas-carbone des fonds > 500 M€ entièrement investis sur le territoire français ;
- La part de données estimées et de données réelles, sur le total des encours gérés par l'entité et, le cas échéant, sur le total des encours du produit financier concerné ;
- Les méthodologies externes et bases de données sur lesquelles s'appuie l'analyse, en précisant le cas échéant si la donnée est accessible librement, le nom du fournisseur de méthodologies ou de données, les risques de double comptage et les mesures prises pour l'éviter.

- Remarque : aucun fonds ne dépasse le seuil ici fixé à 500M€.

La feuille de route RSE 2021-2024 de Dorval Asset Management affirme les engagements de la Société de Gestion en faveur d'un développement durable de ses activités. En tant qu'investisseur de long terme, Dorval Asset Management est convaincue de son rôle à jouer dans l'orientation de l'épargne financière vers une économie plus responsable et durable.

Dorval Asset Management applique son approche d'investisseur responsable à sa propre organisation. Dans la relation entretenue avec ses parties prenantes et dans son activité au quotidien, Dorval Asset Management s'efforce d'adopter et de respecter les principes de loyauté, d'équité, de transparence ou encore de minimiser son impact environnemental.

De ce fait, l'un des enjeux du troisième axe de Dorval Asset Management « Agir de manière positive au sein de notre écosystème » est de « limiter les émissions de gaz à effet de serre (minimisation de l'impact environnement de nos actions) ». En cohérence avec l'alignement fixé par l'Accord de Paris, Dorval Asset Management ambitionne de limiter l'intensité carbone en tonnes de CO₂ en millions de dollar de chiffre d'affaires (scope 1 et scope 2) de chaque fonds au minimum, à 90% de celle de son univers d'investissement.

Deux autres axes d'engagement RSE de Dorval Asset Management à horizon 2030 sont liés au climat :

- Atteindre plus de 95% des encours en intégration ESG/ISR
- Contenir l'impact climatique : 80% des encours des fonds ouverts a minima alignés sur une trajectoire 2,0°C pour 2050

L'analyse climat s'appuie sur les données des prestataires MSCI et ISS, accessibles à tout moment par l'équipe de gestion.

2. Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :

- i) L'approche générale et la méthode utilisée, notamment s'il s'agit d'une analyse cumulative ou ponctuelle ;
- ii) Le niveau de couverture au niveau du portefeuille et entre classes d'actifs, et la méthode d'agrégation ;
- iii) L'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;
- iv) Les hypothèses retenues sur les données estimées, notamment dans les scénarios énergie-climat retenus, et les hypothèses technologiques, notamment relatives aux technologies d'émission négative, ainsi que le nom et l'année de publication de chaque scénario utilisé ;
- v) La manière dont la méthodologie adapte le scénario énergie-climat retenu aux

- portefeuilles analysés, comprenant une analyse en moyenne pondérée de l'intensité carbone, ainsi qu'en valeur absolue et en valeur d'intensité ;
- vi) Une analyse de la qualité des méthodologies et des données, notamment les incertitudes relevées et leur niveau ;
 - vii) Le périmètre adopté par la méthodologie en termes de couverture des émissions de gaz à effet de serre au sein de la chaîne de valeur, à la fois sur les émissions induites directes et indirectes, les émissions évitées et les émissions négatives, en expliquant la part estimée de chaque catégorie dans la méthodologie, ainsi que le périmètre des émissions financées et, en cas de différence entre les deux périmètres, une explication claire de cette différence ;
 - viii) La méthode permettant d'aboutir à une estimation prospective, selon le type l'objectif choisi, notamment les éventuelles extrapolations et régressions effectuées ;
 - ix) Le niveau de granularité temporelle, sectorielle et géographique de l'analyse ;
 - x) En cas d'utilisation de plusieurs scénarios, des éléments de comparaison entre ceux-ci.

En cas d'utilisation d'une méthodologie interne, préciser ici le détail de cette méthodologie :

- L'utilisation de données externes par un modèle interne pourra être qualifiée de méthodologie interne ;
- A contrario, un modèle externe dont les résultats pourraient être ajustés ou retraités en interne pour une meilleure adaptation à la gestion pourra être considéré comme une méthodologie externe.
- L'analyse cumulative renvoie à une analyse portant sur plusieurs périodes d'observation (projection à 2030 ou 2050 par exemple) alors que l'analyse ponctuelle renvoie à une analyse sur une période donnée. En cas de modèle externe, le prestataire devrait préciser la typologie d'analyse utilisée.
- L'analyse en moyenne pondérée de l'intensité carbone, en valeur absolue et en valeur d'intensité correspond à la moyenne pondérée des émissions de GES, à la moyenne pondérée des intensités carbone (rapportée au chiffre d'affaires, par exemple).

Dorval Asset Management publie sur son site internet le rapport sur l'impact climatique de chacun de ses fonds ouverts a minima annuellement.

Pour générer ses rapports climat/carbone, Dorval Asset Management s'appuie sur le prestataire ISS. Le rapport sur l'impact climatique fournit des analyses détaillées des émissions de scope 1&2 et de scope 3, des risques de transition et des risques physiques, ainsi qu'une analyse des scénarios climatiques basée sur le scénario de développement durable de l'AIE, qui est conforme à l'Accord de Paris en faveur d'un monde en dessous de 2°C.

Les métriques clés sont les suivantes :

- Métrique TCFD : Intensité carbone moyenne pondérée selon la méthodologie de la TCFD.
- Analyse de scénarios : Évaluation de l'alignement du fonds sur trois scénarios climatiques fournis par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), y compris le scénario de développement durable (SDD) qui s'aligne sur l'Accord de Paris.
- Analyse de sensibilité : Impact de différents scénarios climatiques sur les performances financières du fonds.
- Empreinte carbone : Émissions de scope 1&2 et de scope 3.
- Risques de transition : Évaluation détaillée de l'exposition du fonds aux risques et opportunités de transition liés à la tarification du carbone et aux changements de la demande, aux impacts sur les coûts d'exploitation et les revenus, aux réserves de combustibles fossiles, à la production d'électricité et aux pratiques controversées d'extraction d'énergie.
- Risques physiques : Estimations de l'impact financier dû à l'augmentation de l'intensité des risques pour les scénarios les plus probables et les plus pessimistes d'ici 2050 pour



les cinq risques météorologiques les plus coûteux : inondations, stress thermique, incendies de forêt, cyclones tropicaux et sécheresse.

3. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur ;

Présenter ici, sur la période concernée et à l'aide d'au moins 1 indicateur pertinent :

- Les résultats de la mise en œuvre de la stratégie d'alignement de la SGP et des fonds > 500 M€ sur l'Accord de Paris.
- Les résultats de la mise en œuvre de la stratégie nationale bas-carbone des fonds > 500 M€ entièrement investis sur le territoire français

- Remarque : aucun fonds ne dépasse le seuil ici fixé à 500M€.

L'ensemble des rapports climat/carbone des fonds ouverts de Dorval Asset Management sont disponibles sur son site internet et sont mis à jour a minima annuellement. Par conséquent, les résultats de la mise en œuvre de la stratégie d'alignement de Dorval Asset Management peuvent être monitorés en fonction des évolutions des rapports climat/carbone des fonds d'une période à une autre.

4. Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence "transition climatique" et "Accord de Paris" de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 ;

Pour les SGP gérant des fonds indiciels et pour les fonds indiciels > 500 M€, indiquer ici :

- Des informations sur l'utilisation des indices de référence européens "transition climatique" et "Accord de Paris".

- Remarque : Dorval Asset Management ne gère aucun fonds indiciel.

5. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement ;

Pour les encours de la SGP et des fonds > 500 M€, expliquer ici :

- Comment l'évaluation des stratégies d'alignement sur les accords de Paris et bas-carbone, le cas échéant, impacte la stratégie d'investissement de la SGP ou des fonds > 500 M€ ;
- La complémentarité entre cette évaluation des stratégies d'alignement sur l'Accord de Paris et bas-carbone, le cas échéant, et la stratégie ESG de la SGP ou des fonds > 500 M€ ;
- Concernant les informations relatives à la SGP, préciser le périmètre des produits financiers concernés.

- Remarque : aucun fonds ne dépasse le seuil ici fixé à 500M€.

Les données des prestataires MSCI et ISS sur la partie climat sont intégrées à la méthodologie propriétaire de notation extra-financière « DRIVERS » de Dorval Asset Management. Elles sont utilisées comme indicateurs et font également l'objet de bonus/malus (objectif de réduction des émissions de carbone, potentiel de réchauffement, gestion des déchets, etc.). À ce titre, les données climat d'un émetteur influencent

directement sa note extra-financière et, par conséquent, sa pondération maximum en portefeuille.

En ligne avec l'objectif de gestion du fonds de Dorval European Climate Initiative, l'évolution de la température potentielle de réchauffement d'un émetteur peut amener l'équipe de gestion à sélectionner ce dernier en portefeuille, à réduire sa pondération ou à l'exclure.

6. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques ;

Pour les SGP et les fonds > 500M€, décrire ici :

- Comment l'alignement sur l'Accord de Paris a impacté la stratégie d'investissement sur la période concernée ;
- En particulier, en ce qui concerne la sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels ;
- Le calendrier de sortie prévu ;
- La part des encours totaux gérés par la SGP ou les fonds > 500 M€ couverte par ces politiques

▪ **Remarque : aucun fonds ne dépasse le seuil ici fixé à 500M€.**

Conformément aux engagements de Natixis, Dorval Asset Management s'engage à une sortie totale du charbon thermique avec une échéance à 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et à 2040 pour le reste du monde.

Conformément aux exigences du label Greenfin, le fonds Dorval European Climate Initiative exclut les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel).

7. Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus ;

Il s'agit ici de décrire les actions mises en place dans le cadre de la gestion suite à l'analyse des scénarios et de leurs évolutions.

Les données des prestataires MSCI et ISS sur la partie climat influencent les notations extra-financières des émetteurs et, par conséquent, leurs exclusions potentielles. Ainsi, l'intégration de ces données peut entraîner la réduction des univers d'investissement des fonds.

Parallèlement, Dorval Asset Management s'engage auprès d'initiatives de Places françaises et internationales pour l'amélioration des pratiques des entreprises exclues des univers d'investissement des fonds pour ces raisons.

8. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus.

Les rapports climat/carbone des fonds peuvent être générés à la demande par l'équipe de gestion.

Un rapport sur le contrôle du respect des listes d'exclusion est présenté trimestriellement en Comité des Risques. La liste d'exclusion fait également l'objet de discussion lors des comités ESG.

VII. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

1. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants :

Présenter ici :

- La stratégie d'alignement des encours de la SGP et des fonds > 500 M€ avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
- Le périmètre de la chaîne de valeur retenu pour l'analyse d'alignement des encours de la SGP et des fonds > 500 M€, soit les émetteurs/entreprises (scope 1), leurs partenaires de premier rang (scope 2), de second rang (scope 3) ;
- Les objectifs fixés à horizon 2030 sur les encours de la SGP et des fonds > 500 M€. Cette stratégie est décrite via la publication des informations ci-dessous.

Les impacts du changement climatique font peser un lourd tribut à la biodiversité et menace la destruction de notre capital naturel.

La biodiversité est une notion complexe qui recouvre à la fois la diversité des espèces, des écosystèmes et des gènes. Cette diversité est vitale pour le bon fonctionnement des écosystèmes et donc, pour la survie de l'humanité.

En tant que Société de Gestion, nous avons un rôle important à jouer pour contribuer à la préservation de la biodiversité. Nous pouvons agir sur deux leviers principaux : l'engagement et l'investissement.

En tant qu'Investisseur Responsable, Dorval Asset Management intègre des critères de biodiversité à sa sélection d'entreprises à travers sa méthodologie propriétaire de notation « DRIVERS », qui se base sur des données élémentaires de MSCI pour établir un système de bonus/malus. MSCI mesure le capital naturel d'un émetteur sur la base du critère « Biodiversité et gestion des terres », qui distingue les entreprises disposant de politiques et de programmes conçus pour protéger la biodiversité et répondre aux préoccupations des communautés locales, de celles qui manquent de stratégies pour minimiser et atténuer les pertes de biodiversité. MSCI mesure également l'implication de la chaîne de valeurs sur la base du critère « Relation avec les communautés locales », qui évalue les politiques et les programmes de l'émetteur visant à minimiser les impacts de ses activités sur les communautés locales.

De plus, le système de bonus/malus de la notation extra-financière « DRIVERS » met également l'accent, dès que la donnée est disponible sur MSCI, sur des critères liés à la biodiversité tels que, par exemple :

- Des opérations de l'émetteur situées à plus de 20% dans des zones géographiques aux écosystèmes fragiles
- Développement de politiques de crédit environnemental contraignantes
- Impact environnemental des activités de l'émetteur sur les communautés locales

La pondération d'un émetteur en portefeuille dépend, en partie, de la notation extra-financière de celui-ci. De fait, l'intégration des critères de biodiversité jouent, de facto, un rôle dans la sélection et la pondération des valeurs en portefeuille.

Des controverses néfastes à l'environnement et plus particulièrement liées à la biodiversité peuvent conduire à l'exclusion des entreprises présentes dans l'univers d'investissement de Dorval Asset Management. À ce titre, Dorval Asset Management s'appuie sur son partenaire MSCI et sur d'autres sources externes éventuelles (médias, brokers, etc.) pour l'alerter sur la

survenance de controverses et leur nature. Dès lors qu'une controverse est signalée, l'équipe de gestion effectue une analyse approfondie et proactive puis procède à son évaluation. Cette évaluation peut aboutir à la réduction ou à l'exclusion de l'entreprise en portefeuille. À titre d'exemple, les controverses liées à la biodiversité peuvent être la provocation d'une marée noire ou le débordement d'un barrage minier.

Nous privilégions les entreprises qui adoptent des pratiques durables et responsables, et qui ont une politique ambitieuse en matière de biodiversité. Nous nous intéressons notamment aux entreprises qui développent des solutions innovantes respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, comme les énergies renouvelables, la gestion durable des forêts, l'agriculture biologique, etc. Nous veillons également à ce que nos investissements ne contribuent pas à la destruction de la biodiversité, par exemple en évitant les investissements dans les secteurs qui ont un impact négatif sur la biodiversité, comme l'exploitation minière ou l'agriculture intensive.

Nous avons souhaité prolonger cet engagement en dédiant un fonds à la transition écologique et à la préservation de la biodiversité ; Dorval European Climate Initiative est devenu le premier fonds labellisé Greenfin en 2022.

Concernant la lutte pour la préservation de la biodiversité, Dorval Asset Management souhaite approfondir l'analyse et l'appropriation des enjeux, des méthodes et des indicateurs avant de se fixer des objectifs plus précis.

Enfin, nous sommes convaincus que la sensibilisation de nos clients à l'enjeu de la biodiversité est essentielle pour la préservation de cette dernière. Nous informons donc nos clients sur l'impact de leurs investissements sur la biodiversité, et nous les encourageons à intégrer cet enjeu dans leurs propres décisions d'investissement.

2. Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 ;

Indiquer ici via un descriptif qualitatif :

- Comment la SGP et les fonds > 500 M€ respectent les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

La COP10 (Nagoya, Japon, 2010) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a abouti à un « plan stratégique pour la diversité biologique pour la planète », incluant les 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité, détaillés et quantifiés pour la période 2011-2020. Ils constituent un cadre international général, adopté par la Commission Européenne ainsi que par la France.

Dorval Asset Management s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contribuer à atteindre les objectifs fixés de lutte contre le réchauffement climatique et contre l'érosion de la biodiversité.

La politique environnementale de Dorval Asset Management s'inscrit dans la contribution aux objectifs internationaux (Accord de Paris et Objectifs de la Convention pour la Diversité Biologique). Elle s'appuie sur une double approche :

- La contribution à la limitation des incidences négatives et à l'atteinte des objectifs internationaux, dont la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité.
- La prise en compte des risques financiers liés à l'environnement, notamment les risques climatiques et d'érosion de la biodiversité, qu'ils soient physiques ou de transition.

3. Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

Indiquer ici :

- Comment la stratégie d'investissement de la SGP et des fonds > 500 M€ contribue à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Par exemple, comment la recherche d'une faible empreinte de biodiversité permet de réduire les principales pressions sur la biodiversité en favorisant les entreprises les plus respectueuses.

Dorval Asset Management entend contribuer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et le maintien du capital naturel. Ainsi, nous souhaitons agir sur l'orientation vertueuse des capitaux en intégrant de manière systématique des critères de biodiversité dans la démarche de sélection des investissements.

Ces démarches vont nécessiter la mobilisation d'outils d'analyse sans cesse enrichis, de manière à intégrer des informations spécifiques sur le capital naturel. Enfin, le dialogue actionnarial, mis en place de longue date au sein de Dorval Asset Management doit également permettre l'accompagnement des entreprises sur ce sujet.

4. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.

Préciser ici :

- Si les encours de la SGP et des fonds > 500 M€ s'appuient sur un indicateur d'empreinte biodiversité dans le cadre de cette stratégie. Indiquer ici le ou les indicateur(s) utilisé(s) dans le cadre de l'alignement sur les objectifs de la convention et dans le cadre des objectifs internationaux, ainsi que leur mesure ;
- Et comment le suivi de cet indicateur permet de respecter les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
- Concernant les objectifs de la SGP, le périmètre des produits financiers concernés ;
- La part de données estimées et de données réelles, sur le total des encours gérés par l'entité et, le cas échéant, sur le total des encours du produit financier concerné ;
- Les méthodologies et bases de données sur lesquelles s'appuie l'analyse, en précisant le cas échéant si la donnée est accessible librement, le nom du fournisseur de méthodologies ou de données, les risques de double comptage et les mesures prises pour l'éviter.

Afin de produire une analyse ESG (incluant climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes de Dorval Asset Management s'appuient sur des données tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés nourrissent le travail de recherche réalisé par les équipes de gestion de Dorval Asset Management.

A titre d'exemple concernant les indicateurs climatiques, nous faisons appel à des fournisseurs de données tels que MSCI, ISS ou encore Ethifinance dont certains indicateurs sont pris en compte dans notre notation.

Ces différentes sources de données, combinées aux échanges directs et réguliers avec les entreprises concernées, alimentent le travail de recherche effectué par les équipes de gestion de Dorval Asset Management pour produire une analyse ESG pertinente, englobant à la fois les aspects climatiques et ceux liés à la biodiversité.

Dorval Asset Management s'assure de réaliser une veille des controverses affectant les entreprises de son univers d'investissement en se basant sur différentes sources externes. L'analyse de ces controverses permet d'identifier d'éventuels clivages entre les déclarations et les actes de l'entreprise, des fragilités ou des risques nouveaux. Elle complète ainsi notre analyse ESG de l'entreprise et permet d'identifier tout évènement qui pourrait impacter sa valeur financière.

Le suivi des controverses ESG est assuré quotidiennement. Les équipes de gestion sont sensibilisées en particulier au suivi des controverses les plus sévères et a la responsabilité de les saisir dès leur identification via notre veille quotidienne sur les médias ou au travers des alertes communiquées par des analystes externes.

- Les collaborateurs de Dorval Asset Management militent pour le climat et la biodiversité

Dorval Asset Management souhaite apporter une réponse dédiée aux enjeux climatiques compatible avec l'accord de paris en reversant 10% des frais de gestion fixes nets de rétrocessions du fonds Dorval European Climate initiative à la fondation EPIC.

En 2023, l'ensemble des collaborateurs de Dorval Asset Management ont choisi de contribuer au financement de l'association Blue Ventures. Sa mission est de reconstruire la pêche artisanale tropicale avec les communautés côtières afin qu'elles puissent gérer efficacement leurs ressources naturelles tout en protégeant la vie océanique Pionnier des Aires Marines Protégées, ou encore leader du "Carbone Bleu" avec la protection des mangroves, puits naturels de captation du CO2 Blue Ventures créé les conditions de préservation des environnements marins et des moyens de subsistance des communautés locales pour les générations à venir.

VIII. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

1. En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019 / 2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité et, en particulier :

La politique de gestion des risques de durabilité de la SGP et des fonds > 500 M€ présentée ici prendra en compte :

- Les risques physiques ;
- Les risques de transition ;
- Et les risques de controverses ;
- Dont notamment les risques liés au changement climatique et à la biodiversité.

Les rapports climat/carbone prennent en considération les risques de transition et les risques physiques :

- Risques de transition : évaluation détaillée de l'exposition du fonds aux risques et opportunités de transition liés à la tarification du carbone et aux changements de la demande, aux impacts sur les coûts d'exploitation et les revenus, aux réserves de combustibles fossiles, à la production d'électricité et aux pratiques controversées d'extraction d'énergie.

- Risques physiques : estimations de l'impact financier dû à l'augmentation de l'intensité des risques pour les scénarios les plus probables et les plus pessimistes d'ici 2050 pour les cinq risques météorologiques les plus coûteux : inondations, stress thermique, incendies de forêt, cyclones tropicaux et sécheresse.

En ligne avec sa stratégie d'Investissement Responsable, Dorval Asset Management a également établi une gestion stricte des controverses, reposant sur les données de MSCI et d'autres sources externes (médias, brokers, etc.). Cette politique de gestion des controverses permet à Dorval Asset Management de rester autant que possible éloignée des entreprises ne respectant pas les principes de sa politique d'Investissement Responsable et d'atténuer ainsi le risque idiosyncratique supporté par les fonds qu'elle gère.

2. Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière ;

Indiquer ici :

- Comment la politique de gestion des risques de durabilité de la SGP et des fonds > 500 M€ identifie, évalue, priorise et gère ces risques ;
- Comment les risques de durabilité sont intégrés dans la gestion des risques des investissements, notamment les équipes en charge de la gestion des risques de durabilité et la gouvernance mise en place ;
- La description de la manière dont le processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière n'est pas applicable aux SGP

Dorval Asset Management a identifié les indicateurs ayant une incidence négative en matière de durabilité :

Indicateurs environnementaux	Indicateurs sociaux, relatifs aux employés, au respect des droits humains, à la lutte contre la corruption
<ol style="list-style-type: none"> 1. Emissions de gaz à effet de serre (périmètres 1, 2, 3) 2. Empreinte carbone 3. Intensité carbone des émetteurs en portefeuille 4. Exposition au secteur des énergies fossiles 5. Part de la consommation et de production d'énergie non renouvelable 6. Rejets de polluants dans l'eau 7. Part des investissements dans des activités impactant négativement la biodiversité 8. Intensité de la consommation énergétique par secteurs très émissifs 9. Déchets dangereux 	<ol style="list-style-type: none"> 10. Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE 11. Part des émetteurs concernés par une insuffisance des processus et des mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE 12. Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques) 13. Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes) 14. Ecarts de rémunération non-ajustés entre hommes et femmes

L'intégration des risques de durabilité, formalisée à travers la documentation ESG de Dorval Asset Management, s'effectue à plusieurs niveaux et au travers de différents outils :

- Approche Investissement Responsable
- Engagement actionnarial individuel et collaboratif

- Gestion des exclusions et des controverses
- Politique de rémunération
- Prise en compte des enjeux climatiques

Tous les documents relatifs à ces principes sont disponibles sur le site internet de Dorval Asset Management au sein de la rubrique « Notre approche ESG »¹³.

¹³ <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg/#Documentation-ESG>